

Séance de la soirée du 15 décembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 décembre 2009 à 19h
Manoir du lac William
3180, rue Principale
Saint-Ferdinand

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2009	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme MARIELLE RAYMOND.....	2
Mme GENEVIÈVE PERRON.....	7
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER.....	8
M. Rémy Gagnon	
M. John Pothitos	
Mme ANDRÉE SAVARD	11
M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON	15
Mme NADINE TRUDEAU.....	21
Mme NICOLE DESROSIERS.....	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN GUERNON	26
M. BERTRAND FORTIER	28
MRC DE L'ÉRABLE.....	32
M. Carl Plante	
M. Donald Langlois	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND.....	41
M. Donald Langlois	
MUNICIPALITÉ D'IRLANDE.....	49
M. Jean-François Hamel	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX.....	52
M. Marc Nadeau	
COMITÉ DE SUIVI DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE	52
M. Maurice Vigneault	
M. Yves Hennekens	
DROIT DE RECTIFICATION	
M. Yvon Bourque.....	62
M. Michel Vachon	64
M. Jean Guernon.....	65
Mme Ruby Art.....	66
M. Denis Bazin	68
MOT DE LA FIN	69

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10 Je souhaite également la bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par la commissaire Lucie Bigué.

15 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons donc poursuivre ce soir les présentations des mémoires par les participants.

25 Je rappelle que le temps maximal imparti pour la présentation des mémoires est d'une quinzaine de minutes. Je rappelle que la Commission a pris connaissance des mémoires, alors les gens qui ont des mémoires volumineux sont invités à faire ressortir les points forts de leur mémoire. Environ deux (2) minutes avant la fin du délai, je vais vous aviser du temps restant.

30 Le cas échéant, il pourra se passer un court échange entre vous et la Commission, si la Commission désire obtenir des précisions.

Je rappelle qu'il est possible d'exercer un droit de rectification des faits; les personnes qui désirent faire une telle vérification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

35 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

40 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein; je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Également, aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MARIELLE RAYMOND**

45

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Sans plus tarder, nous allons inviter notre premier participant à venir s'asseoir à la table des intervenants, j'appelle madame Marielle Raymond à s'avancer.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

55

J'ai emmené mon supporteur, mon mari.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

60

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

Monsieur Germain, madame Bigué, bonsoir. Je vais me présenter!

65

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Il y a...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... pour y vivre.")

70

Une parenthèse: Je voudrais vous dire, j'ai fait des petits changements, mais juste littéraires que vous aurez pas, mais ça ne change en aucun temps le sens de mes choses.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "J'ai travaillé...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... des Appalaches.")

75

Mon introduction! Les projets éoliens, c'est bien, mais la venue du projet éolien dans la région de L'Érable, notre constat est que les procédures employées par les promoteurs de ce projet sont peu respectueuses d'un véritable fonctionnement démocratique.

80

En effet, plusieurs de nos concitoyens sont comme nous d'avis que les promoteurs de ce projet de parc éolien à installer sur notre territoire ont agi de manière plutôt cavalière. Ils acquièrent le territoire sans processus de consultation et d'information sur les enjeux d'un tel projet.

85

La population locale qui est aussi constituée de résidents et non seulement d'exploitants forestiers n'a pas de loi qui la protège d'un développement industriel sauvage, c'est-à-dire sans

aucune balise. Un tel cadre légal serait préférable socialement à un total laisser-aller qui autorise l'implantation de projets industriels sans égard aux habitants du territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "En effet...")

90

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... d'une telle ampleur.")

Les doléances que nous mettons en évidence dans le présent mémoire ne sont nouvelles ou méconnues.

95

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous voudrions signaler...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de gaspillée!")

100

C'est plutôt triste de constater que les promoteurs de ce projet ont tenté d'acheter son acceptabilité par des démarches isolées auprès des propriétaires terriens en mettant en évidence leur seul intérêt individuel sans témoigner des impacts sur toute la collectivité.

105

Ce faisant, on a mis de l'avant les seuls avantages économiques et financiers que certains individus pouvaient en tirer d'un tel projet, sans prendre en considération – dévastateur sur l'harmonie et la paix sociale qui régnait dans notre communauté, car les premières démarches ont débuté avant même de disposer des outils nécessaires pour permettre aux propriétaires qui louent leurs terres et à leur bon voisinage de prendre des décisions tout en étant bien éclairés sur les impacts d'un projet éolien.

110

Nous insistons sur ce fait! Proposer à un individu que l'on installe sur ses terres une (1) ou deux (2) éoliennes pour satisfaire les besoins locaux, ça va, mais une cinquantaine et plus d'éoliennes, parce que l'on vise une production industrielle massive, cela nous semble être de la désinformation.

115

De plus, le résultat final de ces démarches, c'est la transformation radicale et inconsidérée du paysage géographique. Ce n'est pas une situation à faire subir à une population qui recherche un cadre de vie naturel, cela crée beaucoup d'insécurité et d'irritants chez les résidents immédiats des éoliennes.

120

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3, "L'iniquité du projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... à l'environnement.")

125

Voilà une procédure équilibrée à mettre de l'avant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 3.2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 3.3.1, 4^e ligne, "... résidents....")

130

Qui par contre seront incommodés tout le temps que durera la construction, par exemple la circulation de véhicules lourds durant des mois et le dynamitage.

135

Ce n'est pas agréable de penser à tout ce que ces travaux-là vont nous faire vivre, avant même la présence de ces éoliennes en mouvement. Il y a de quoi se sentir envahi par cette intrusion dans nos vies. C'est faire peu de cas d'une partie importante de la population qui se soucie de son environnement et y voit suffisamment d'impacts négatifs dans le rapport plutôt inquiétant et incomplet de SNC-Lavalin.

140

Milieu social! La MRC qui décide et gère notre milieu de vie ne protège pas suffisamment son territoire, ne consulte pas véritablement ses citoyens résidents. Ce type de fonctionnement démocratique n'est pas normal, car faisant peu de cas de la vie des nombreux opposants au projet, elle n'a pas la légitimité nécessaire pour appuyer et promouvoir un projet éolien d'une telle envergure qui se préoccupe trop peu des enjeux et fait la promotion du projet éolien, sans se

145

préoccuper des impacts sociaux et environnementaux.

Le gouvernement, lui, décide d'aller de l'avant avec des projets éoliens en laissant libre cours à des compagnies de prospector sur des territoires mal ciblés.

150

La conséquence de tout cela étant, d'une part, la multiplication de citoyens inquiets qui vivent des situations discriminatoires et inéquitables et d'autre part, des contribuables qui ont le sentiment que leur aspiration à vivre dans un milieu sain sont ignorés des décideurs tout au long de ce processus d'implantation.

155

L'achat de l'acceptabilité sociale par des contrats! Les contrats! Pour bien comprendre notre conviction que le fonctionnement démocratique a été lésé, il faut savoir que les contrats signés entre les promoteurs du projet et chacun des propriétaires terriens l'ont été dans des rencontres individuelles. C'est la somme de ces intérêts individuels qui, au total, a pour effet de donner l'impression d'un appui suffisamment important pour mettre de l'avant ce projet, mais il ne reflète pas le point de vue de l'ensemble de la population. Il ne résulte pas d'un consensus social qui aurait dû avoir pour cause un réel débat en présence de toute la communauté.

160

Les contrats font en sorte de bâillonner la démocratie locale et de réduire les pouvoirs locaux au simple rôle d'observateur et d'exécutant docile au service d'entrepreneurs du milieu économique et de représentants du milieu politique.

165

Il y a eu, nous sommes plusieurs à s'en convaincre, un double vice de forme, un manque évident d'informations pertinentes apportées aux propriétaires terriens lors de la signature des contrats, de la part des promoteurs, et un manque évident quant aux règles démocratiques de consultation de la population de la part des élus, avant la signature des contrats, trop peu informés eux-mêmes sur les bonnes procédures à adopter.

170

175 Il nous apparaît évident que les propriétaires n'avaient pas suffisamment d'empathie ou d'appréciation de leur milieu biologique sur le projet pour prendre des décisions bien éclairées. La population, comme groupe social, n'a pas été rassemblée pour débattre des réels enjeux avant que les contrats ne se signent et que le projet ne soit mis en branle.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, point 3.4.2, "Une offre de contrat.")

180 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... Notre environnement.")**

La présence et l'utilisation des éoliennes comme source d'énergie, c'est bien, et nous ne sommes pas contre par principe, quand c'est fait dans le respect des milieux de vie des résidents et que cette dernière s'harmonise bien sans nuire à l'environnement.

185 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, point 4.3, "Le parc éolien dans le futur.")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... d'éoliennes.")

190 On constate plutôt la volonté de développer la source au maximum de ses capacités, ce qui demeure une possibilité, puisque la compagnie Enerfin détient au moins une cinquantaine d'autres contrats lui permettant d'élargir passablement le volume de ses installations dans la MRC de L'Érable, augmentant par le fait même les dommages déjà considérables.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, point 4.4, "La considération...")

195 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et l'on se demande.")**

200 Je m'excuse, ce sera pas long! Et l'on se demande – c'est pas grave, sauf que c'est mon temps à moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Sauf que je vais vous demander de conclure.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

Non, je m'en viens, ah, c'est fini?

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vais vous laisser encore deux (2) minutes pour conclure.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

215

OK. On se demandera plus loin, c'est pas grave. On va sauter des pages.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, point 4.6, "Bassins versants.")

220

FIN DE LA LECTURE (Page 16, dernier paragraphe, dernière ligne, "... Sans conséquence.")

225

On le constate de plus en plus, voire même que cette situation est fréquemment dénoncée dans nos médias. Plusieurs catastrophes naturelles de par le monde sont précisément dues à ce phénomène de déforestation totale ou partielle.

Je saute la sécurité publique qui m'inquiète quand même beaucoup, la situation des feux de forêt puis les avions-citernes.

230

Je vais au climat social!

Depuis le début de ce projet et plus encore à partir du moment où la population a appris que les contrats ont été signés, sans véritable consultation dans les règles de l'art et de la gouvernance démocratique, le climat social s'est dégradé. Le tissu social s'est fragilisé.

235

La preuve en est qu'il y a une chose à ne surtout pas faire à Saint-Ferdinand par les temps qui courent, c'est de parler d'éoliennes. Il y a d'un côté les résidents malchanceux des montagnes qui risquent de voir s'ériger des tours mouvantes auprès d'eux et de l'autre côté, il y a les chanceux, les propriétaires terriens qui vont profiter de la manne.

240

Il y a des gens qui vont s'enrichir et les autres qui vont subir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, point 8, "Conclusion.")

245

FIN DE LA LECTURE (Page 22, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de l'énergie.")

Et je voudrais faire mention aux gens qui voudraient en savoir plus que j'ai des suggestions et des questions à la fin de mon mémoire.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

255

Merci.

GENEVIÈVE PERRON

PAR LE PRÉSIDENT:

260

Nous allons maintenant inviter madame Geneviève Perron à s'avancer.

Bonsoir madame.

265

PAR Mme GENEVIÈVE PERRON:

Bonsoir. J'ai fait quelques modifications aussi, ça change pas le sens de mon mémoire.

270

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je vous soumetts...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... de l'année...")

275

Donc quand je dis que je suis ici tous les étés, je suis ici à temps plein à partir de fin mai jusqu'à la fin août; et le reste de l'année, c'est souvent trois (3) jours-semaine, puisque je ne travaille pas le vendredi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... je suis psychologue...")

280

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... détresse psychologique.")

Et c'est ce qui se passe actuellement. C'est ce qui se présente actuellement. Plusieurs membres de la communauté souffrent déjà de détresse psychologique et de dépression. Des symptômes tels le découragement, le stress, perte d'appétit, anxiété, insomnie, épuisement, irritabilité, tension dans les couples, pour ne nommer que ceux-ci.

285

Cette détresse est présente de façon évidente dans notre communauté et ce, depuis plusieurs mois.

290

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... il est consternant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 11^e ligne, "... à un autre.")

295

Puisque dans un milieu où il y a un consensus social au préalable, on peut anticiper moins de problématiques.

L'absence d'étude d'impact est à mon avis une grave lacune dans l'étude du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'étude d'impact...")

300 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 10^e ligne, "... le cœur...")**

Car m'installer à Sainte-Hélène était un de mes projets les plus chers.

305 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 10^e ligne, "... et je trouve ça...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... du gouvernement?")

310 Je réclame haut et fort le retrait immédiat de tout projet industriel éolien en milieu habité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Et si le gouvernement...")

315 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de L'Érable.")**

Donc pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement au projet de développement éolien de L'Érable, et je ne vois aucune mesure d'atténuation possible. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 S'il vous plaît, je demande votre collaboration pour ne pas manifester. C'est important.

325 On demande que les présentations se fassent de façon sereine; vous pouvez aussi entendre des points de vue qui ne correspondront pas aux vôtres également, je demande aussi de faire preuve d'autant d'écoute, que vous entendiez des points de vue qui font votre affaire que ceux qui ne feront pas votre affaire.

330 Alors c'est important de pouvoir maintenir une sérénité pendant les séances de l'audience.

Alors madame, je vous remercie pour votre présentation.

335 **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Nous allons maintenant inviter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester à s'avancer.

Bonsoir messieurs.

PAR M. RÉMY GAGNON:

345 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire. C'est la municipalité de Sainte-Hélène qui se déplace, enfin, disons deux (2) conseillers de la municipalité de Sainte-Hélène.

Je vous présente ce soir le mémoire de la municipalité intitulé "Plaidoyer pour l'humanisation du paysage sylvi franc et québécois".

350 Le travail que vous avez sous les yeux est une synthèse, la synthèse d'une réflexion évidemment qui a été initiée dans la foulée des événements ici à Saint-Ferdinand.

355 Ceci étant dit, les auteurs, enfin moi et John, monsieur Pothitos, désirons quand même souligner que les propos de ce mémoire dépassent largement le cadre dudit projet. Alors la réflexion est beaucoup plus large, et vous allez comprendre un peu quelle forme ceci va prendre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "D'emblée...")

360 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, fin, "... et par les communautés.")**

PAR M. JOHN POTHITOS:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, "La municipalité...")

365

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, 15^e ligne, "... page 25...")

370 Ce que ça veut dire, c'est que les orientations de la mesure 7, c'est de pelleter les éoliennes dans le paysage de Sainte-Hélène pour éviter qu'on les voie du lac William et qu'on les voie de Saint-Ferdinand.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 16^e ligne, "... mais également...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... du paysage.")

375

On se comprend, il y a trois cents mètres (300 m) de différence entre les endroits ciblés pour installer une éolienne et nos habitants qui sont en bas ici, dans le creux de la vallée en contrebas. Là, on va avoir un effet de surdimensionnement, d'écrasement, et la saturation du paysage. Ça, c'est inacceptable.

380

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La situation géographique...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... sur ce projet.")

385

À ce propos, monsieur le Président, si vous me permettez de lire seulement un petit passage de l'étude d'impact de la MRC d'Arthabaska, car nous avons orienté cette étude!

390 L'article 979 du Code civil du Québec stipule que les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement. Celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur.

Article 979 du Code civil.

395 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est pourquoi...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... notre paysage.")

PAR M. RÉMY GAGNON:

400

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans cette perspective...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... Marie-Josée Fortin...")

405

Professeure à l'UQAR.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... Marie-Josée Fortin...")

410

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 9^e ligne, "... Jean-Claude Simard.")

Professeur de l'UQAR également.

415 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 9^e ligne, "Québec a emprunté...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... communautaire...")

Parce que nous avons une expertise à cet égard.

420

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... au projet industriel...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et par les communautés.")

425

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs, nous vous remercions pour votre position très claire sur le projet.

430

PAR M. JOHN POTHITOS:

Merci monsieur le Président, merci madame la Commissaire.

435

ANDRÉE SAVARD

PAR LE PRÉSIDENT:

440

Nous allons maintenant inviter madame Andrée Savard.

Bonsoir.

445

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

Bonsoir. Alors mon nom est Andrée Savard, et j'habite à Sainte-Sophie depuis 2003. Moi et mon conjoint, nous avons construit nous-mêmes notre maison sur la crête d'une montagne faisant partie des Appalaches.

450

Auparavant, nous avons habité à Sainte-Hélène-de-Chester pendant plus de dix (10) ans et moi, je suis native du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

455

Je m'excuse à l'avance pour ma voix et ma toux, j'ai la voix enrouée et je tousse, alors je m'excuse à l'avance.

Je vais sauter les parties 1 et 2 de mon mémoire qui sont sur la définition de l'acceptabilité sociale et sur l'interprétation en droit.

460

J'ai oublié de vous mentionner aussi que je suis avocate et que je pratique notamment en droit de l'environnement. Mais je vais sauter ces parties-là pour diverses raisons que je vous expliquerai pas maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

465

Excusez-moi de vous interrompre, les parties 1 et 2 sont quand même un résumé intéressant que vous faites sur l'acceptabilité sociale.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

470

Oui. Je le sais que vous allez les lire, et c'est des parties qui sont plus théoriques, je préfère passer aux parties plus pratiques, et je vous expliquerai pourquoi j'ai mis l'accent sur ces parties-là. Je vous expliquerai pourquoi quand j'y arriverai.

475

Alors la partie 3 s'intitule "L'absence d'acceptabilité sociale du projet industriel de parc éolien dans la MRC de L'Érable". J'ai rédigé cette partie-là parce que je me suis impliquée dès le début dans les groupes qui, au départ, ont voulu faire modifier le projet et par la suite, se sont opposés au projet. Alors j'ai cru bon de rédiger cette partie-là pour cette raison-là.

480

Je vous fais lecture d'une partie, ça va être plutôt des extraits que l'entièreté du texte.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les opposants...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 11^e ligne, "... enfin, nous...")

485

Quand je dis nous, c'est le CIRPÉÉ.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 11^e ligne, "... nous avons...")

490

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... au Québec.")

Alors la partie suivante est la partie principale de mon mémoire, elle porte sur quelques faits ayant contribué à alimenter la résistance sociale au projet et son caractère inacceptable.

495

Je veux vous préciser que je suis consciente que c'est pas votre mandat de porter un jugement sur ces situations-là. Cependant, je considère important de vous faire connaître ces situations-là, parce que selon moi, elles sont des éléments du contexte qui ont marqué le développement, en fait l'implantation du projet dans la région et dans nos trois (3) municipalités et ailleurs.

500

Donc c'est pas pour que vous portiez un jugement, parce que je considère que c'est pas votre mandat.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Voici quelques faits...")

505

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... en réalité.")

510

Je poursuis, en fait, je vous soulève deux (2) questionnements...

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, je vais vous demander si vous pouvez conclure en deux (2) minutes!

515 **PAR Mme ANDRÉE SAVARD:**

Oui. Brièvement, je vous soulève deux (2) questionnements sur la légalité de certaines dispositions de l'entente conclue en juillet 2009.

520 Le premier questionnement que je vous soulève, c'est sur la responsabilité des travaux sur les chemins publics.

525 Je suis d'avis que la responsabilité des travaux sur les chemins publics ne peut pas être transférée à une entreprise privée; et dans cette entente-là, une disposition le prévoit de façon indirecte.

530 Le deuxième problème que je soulève, c'est l'octroi de contrats sans appel d'offres par la MRC ou les municipalités à Enerfin, s'il y avait un projet communautaire. Dans l'entente, il y a un article qui prévoit qu'il pourrait y avoir octroi d'un contrat à Enerfin pour une valeur de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), et en raison de l'expertise développée par Enerfin, pour un projet qui serait autre que le projet actuel de L'Érable.

535 Pour le reste de mon mémoire, je vous soulève des méthodes utilisées par le promoteur, les plus importantes concernant la signature des contrats d'octroi d'option.

540 Ce que je soulève dans mon mémoire, c'est que lorsque les contrats ont été signés, lorsque les propriétaires ont été visités, ils ont reçu des montants de mille dollars (1000 \$) et qui sont versés lorsqu'ils signent. Ces montants-là, selon nous, influencent des propriétaires, enlèvent la possibilité à des propriétaires de bien s'informer, les incitent à signer avant même de s'informer.

545 La difficulté des contrats d'octroi d'option aussi, c'est que les contrats de droit de superficie sont annexés aux contrats d'octroi d'option. Les contrats de droit de superficie, lorsque le propriétaire signe, il s'engage à signer les contrats de droit de superficie; ce seront des contrats notariés, mais comme il s'engage dans les contrats d'octroi d'option à les signer, à ce moment-là il n'a pas le choix, il devra signer les contrats notariés.

550 Lorsqu'il signe les contrats d'octroi d'option, c'est pas en présence d'un notaire, comme les contrats sont pas notariés, il fait pas lecture nécessairement de l'entièreté des contrats.

Et le fait que les contrats de droit de superficie deviennent notariés lui donne pas plus de droit. Il ne connaît pas plus la nature des contrats qu'il signe, parce qu'il est obligé de signer le contrat de droit de superficie.

555 Je termine en rectifiant un fait qui a été mentionné hier, avant de vous résumer mes recommandations, concernant la signature, le fait que les propriétaires ayant signé sont non-résidents.

560 Dans mon mémoire, je précise qu'il y a un total de vingt-huit (28) propriétaires signataires qui verraient installer des éoliennes sur leurs terres; onze (11) d'entre eux seulement habitent dans le parc d'éoliennes.

565 À Saint-Ferdinand, les trois quarts des éoliennes seront situés sur des terres de non-résidents, et dans le parc en entier, ce sont les deux tiers des éoliennes qui seront situés sur des terres de non-résidents.

Bon, vous pourrez lire le mémoire sur quelques exemples de méthodes utilisées par des personnes favorables au projet.

570 Quant à mes conclusions, je crois que les projets industriels de parcs d'éoliennes n'ont pas leur place en milieu habité, que le développement anarchique de l'énergie éolienne par des promoteurs privés ne constitue pas une solution et que cette forme d'énergie renouvelable s'en trouverait gaspillée à court terme aussi bien qu'à long terme.

575 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Par conséquent...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 2^e carreau, fin, "... au Québec.")

580 J'ai pas précisé en milieu habité, parce que pour moi, même dans le nord, il y a des milieux qui sont habités d'une autre façon. Il y a pas nécessairement de maisons construites, mais il y a des Premières Nations et des Inuits qui habitent ces territoires-là par d'autres façons, comme la chasse et la pêche.

585 Et pour moi, s'il y a un moratoire, il devrait s'appliquer à tous les projets d'éoliennes pour vérifier l'acceptabilité de ces projets-là en milieu dit non habité.

Il y a des Premières Nations qui sont d'accord pour établir des parcs d'éoliennes et y participer, mais il y a d'autres Premières Nations qui ne le sont pas nécessairement, et il faut les consulter et avoir leur approbation aussi.

590 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 3^e carreau, 1^{re} ligne, "Mandater...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin, "... et autres.")

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci pour votre présentation.

J'aurais seulement une petite précision à apporter à votre troisième recommandation à l'attention des gouvernements, au sujet de mandater le BAPE de réaliser une étude générique!

600 Ce qui est important de mentionner, le BAPE a conduit par le passé, à quelques reprises, des audiences publiques génériques, mais ce n'est pas le BAPE lui-même qui établit le cadre d'analyse et les documents préparatoires.

605 Alors c'est toujours un tiers. Comme par exemple, la consultation sur l'eau ou sur les déchets, c'était le ministère de l'Environnement de l'époque qui préparait les documents. Ou dans le cas de consultation sur les forêts, c'était le ministère, bien entendu, des Ressources naturelles.

610 Alors c'est important.

Le BAPE débute un mandat, un document est soumis à la consultation publique, et les gens viennent réagir dessus. C'est important, le BAPE ne prépare pas d'étude préparatoire. C'est une petite précision.

615 **PAR Mme ANDRÉE SAVARD:**

Merci.

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie pour votre présentation.

JEAN-FRANÇOIS GRATTON

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Jean-François Gratton.

630 Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué.

635 Alors je me présente, Jean-François Gratton, je suis résident à temps partiel à Sainte-Sophie, installé dans ce petit coin de paradis depuis vingt (20) ans. Temps partiel, parce que je suis aussi Montréalais.

640 J'aimerais commencer par un petit témoignage de ma volonté de m'installer, de m'impliquer et de vivre ici de façon plus permanente.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les années...")

645 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... un voisin immédiat...")**

650 Parce qu'on a déjà une résidence qui est enclavée, qui est un (1) acre tout simplement de terrain, et nous avons négocié, ça, ce sont des choses qui se sont faites sur plusieurs temps et finalement, on s'est entendu sur un prix, et il y a eu une offre en bonne et due forme qui a été faite.

Et le propriétaire m'avertit ou m'annonce que finalement, un contrat d'éoliennes qui vient avec la terre. Alors surprise!

655 Bien j'ai dit, écoute, pas de problème, je vais voir qu'est-ce que je peux faire avec ça.

660 Donc là, je pars avec le contrat et mon offre d'achat, et je vais voir un avocat qui me dit hé, touche pas à ça, tu seras pas propriétaire réellement de ta terre. Tu vas être propriétaire de ton fonds de terre, mais il y a quelqu'un qui a un droit superficiaire, donc tu n'es pas réellement propriétaire.

Alors qu'est-ce que je fais! Bien, je retourne voir mon monsieur propriétaire, je dis, bien, je suis désolé, mais je peux pas.

665 La même chose aussi chez Desjardins à Plessisville, avec qui ma conjointe faisait des recherches pour le financement. L'agente de financement contactée au téléphone se montre très prudente en disant, écoutez, compte tenu des incertitudes face à l'implantation d'un projet, les enjeux aussi si vagues et méconnus, Desjardins devrait analyser dans quelle mesure le projet éolien affectera le marché de la vente.

670 Donc je suis probablement, je témoigne en tout cas du fait que l'implantation dans le milieu n'est pas nécessairement évidente dans ces circonstances-là. Je l'ai vécu après ça à plusieurs reprises.

675 J'ai regardé ailleurs, il y avait d'autres terrains à vendre, d'autres terres qui avaient le même problème de contrat qui était attendant à ces terres-là. Donc ça crée une incertitude réelle.

680 Moi qui désire ou qui a le désir de m'implanter de façon plus permanente, je veux être chez moi, c'est pas le cas. Donc je ne suis pas convaincu que ce soit un très très bon point pour l'économie de la région.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Lorsqu'on commence...")

685 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de la population?")**

690 J'aimerais maintenant tomber dans un détail, un point vraiment plus pointu qui me touche directement, étant résident à Sainte-Sophie dans le rang 5. Grande surprise! Le 10 novembre dernier, aux études préliminaires du BAPE, aux présentations du BAPE, moi qui est un maniaque de cartes, je réalise que finalement, le chemin d'accès aux éoliennes va passer directement à côté de chez moi, chez moi qui est une maison centenaire et qui est très bien connue dans la région, parce que c'était la maison d'un violoneux qui a vécu là pendant cinquante (50) ans.

695 Surprise, elle n'est pas sur les cartes, les dernières cartes du promoteur!

En plus, le chemin d'accès de ma maison qui va être directement touché par le chemin nécessaire pour ces éoliennes-là n'est pas non plus sur les cartes. Surprise!

700 Ce qui m'amenait à parler et à analyser le chemin tout simplement par le rang 5.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le rang 5...")

705 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, fin, "... en exploitation.")**

Vous la voyez ici, l'image. Je me dis, comment un projet sérieux peut-il être en contradiction aussi claire et aussi évidente!

710 De plus, il y a un dénivelé majeur, c'est un petit peu pointu, mais il y a un dénivelé majeur qui est juste juste au sommet de l'entrée de mon chemin.

Quand on parle de dénivelé majeur, c'est un chemin qui est même difficile de monter à pied l'hiver, tellement c'est à pic. Alors là, sur les cartes, les camions vont passer juste là.

715 Alors bon, c'est clair, il va y avoir du dynamitage à faire, et, je veux dire, toute personne le moins observateur, on regarde ça, puis je me dis, est-ce qu'un projet comme ça peut bloquer l'accès à ma maison? Est-ce que c'est pensable que je sois oublié à ce point-là dans ce projet-là, que j'ai jamais entendu parler de ça, il y a jamais personne qui est venu me consulter par rapport à ça?

720 Et j'ai des doutes, et j'ai des craintes sérieuses, aussi farfelu que ça puisse paraître, mais que carrément, je me ramasse avec une falaise d'à peu près dix-huit (18 pi) à vingt pieds (20 pi) devant mon mur d'accès – mon chemin d'accès! Mon mur d'accès, c'est un beau lapsus d'ailleurs!

725 Ensuite, je me suis amusé à calculer, avec les chiffres donnés par le promoteur, de cinquante (50) éoliennes construites, il y en a quinze (15) qui vont être accessibles par le chemin du rang 5.

730 Je vais vous épargner mes calculs mathématiques, parce que je me suis fait dire qu'il fallait être fou un peu pour calculer ça, mais j'arrive avec des chiffres très modérés et très conservateurs, à trente-huit mille huit cent vingt (38 820) passages de véhicules de toutes sortes, pendant les deux (2) ans.

735 Donc actuellement, on est deux (2) propriétaires qui habitent dans ce rang-là et quatre (4) propriétaires terriens, donc je me dis, c'est quand même un changement de zonage ou d'occupation du territoire assez marquant, parce que je calcule qu'actuellement, dans les jours très occupés, il y a peut-être dix (10) passages de véhicules, donc on est assez loin des trente-huit mille huit cent vingt (38 820) calculés!

740 Et ça, c'est en calculant que les travailleurs vont être quatre (4) par véhicule! Donc j'ai été assez conservateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

745 S'il vous plaît, pas de remarques dans la salle.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:

750 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les chiffres présentés...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "... du promoteur.")

755 Parce que ce qu'on peut voir aussi, c'est que les cartes qui circulent à gauche et à droite, très difficiles à trouver, ont toujours fait mention de chemins qui venaient à partir d'un autre rang, du rang 4. Donc ça a jamais apparue, c'est jamais apparue sur les cartes, ce fameux chemin d'accès par le rang 5.

760 Donc chronologiquement, je m'explique mal comment des études d'impact qui devraient normalement tenir compte justement de la situation des chemins, comment ces études d'impact là ont été réalisées.

765 Ensuite, en lisant les études d'impact, je me suis amusé, j'ai juste une petite citation comme ça aussi, dans l'étude d'impact produite par SNC-Lavalin sur les mesures d'atténuation courantes sur le milieu humain, le document 605576, je me disais, tiens, peut-être qu'il va y avoir des solutions écrites là!

Puis ce qui était écrit, c'était: s'assurer que les éoliennes et les grues seront balisées conformément aux normes de la Loi sur l'aéronautique et au Règlement de l'aviation canadien.

770 J'ai dit wow. Là, je l'ai relu, je vous jure, je l'ai relu dix (10) fois pour être sûr que je me trompe pas. Il y a quelque chose, un lien que je fais pas.

775 Alors mesures d'atténuation courantes sur le milieu humain, j'ose pas répéter ce que je viens de lire, parce que c'est un petit peu abstrait!

Ensuite, je voulais parler d'un autre phénomène pour lequel je vais être touché directement, puis encore a trait aux études d'impact.

780 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Notre maison...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... deux pour cent (2 %) du temps...")

785 Quand je regarde ça, je veux dire, bon, j'ai étudié un petit peu en sciences pures il y a très longtemps, mais c'est pas une étude scientifique, mais c'est une étude faite avec des compas, des GPS, puis une observation du soleil, et c'est assez évident que ça va être pas mal plus invasif et intrusif que ce qu'on essaie de nous dire.

790 Autre point, moi aussi, je me questionne des fois sur la pertinence du RCI! En regardant des images comme ça, je me dis, on connaît tous les chiffres qui ont été donnés en mètres, mais il y a des fois des trucs qui sont aberrants, comme permettre, une fois que l'éolienne est construite, de bâtir des maisons à cent mètres (100 m) ou bâtir une cabane à sucre à cent mètres (100 m), quand on sait qu'il y a des risques de débris, puis tout ça.

795 Je remets carrément en cause le réalisme et puis les données scientifiques qui ont été faites pour établir des documents qui vont baliser l'implantation de ces éoliennes.

800 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Est-ce que les municipalités...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de parcs éoliens?")

Je m'interroge!

805 En conclusion, c'était bref! C'est juste un témoignage, je suis photographe, j'ai eu à voyager vraiment partout, partout à travers même le monde. Je fais des campagnes pour Tourisme Québec depuis plusieurs années, Tourisme Montréal, et c'est un cri qui vient du coeur, et c'est une constatation. C'est que la région ici est belle, est vraiment vraiment vraiment très belle.

810 Et elle va être tout simplement gâchée. Voilà, c'est ce que j'avais à dire!

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Alors je vous remercie pour votre présentation.

Concernant l'effet d'ombre, je me suis amusé à faire des petits calculs.

820 Entre autres, pour une éolienne qui était située à mille mètres (1000 m), bien entendu ça peut varier, c'est un phénomène qui se manifestera pas nécessairement à longueur d'année, mais à mille mètres (1000 m), je calculais en fonction du diamètre du soleil et aussi du diamètre des éoliennes, on peut parler que si une maison est mal située, autrement dit défavorablement, il pourrait se manifester de façon continue sur une éolienne, j'arrivais à neuf (9) minutes d'effet d'ombrage qui pourrait se produire consécutivement à ce moment-là dans un événement.

825 Bien entendu, sans un logiciel, c'est difficile de savoir combien de jours de suite cet effet pourrait se manifester à une éolienne en particulier, bien entendu. S'il y a plusieurs éoliennes dans le champ, ça veut dire que le phénomène peut revenir plus tard.

830 Et ça, c'est en fin de journée ou en début de journée. Même en hiver, le soleil à midi est beaucoup trop haut pour toucher une éolienne, mais effectivement, il y a une possibilité d'effet d'ombrage, d'ombre mouvante dans certains cas. Ce qu'on peut voir à l'œil.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:

835 Mais effectivement, vous avez fait probablement les mêmes analyses ou les mêmes calculs qu'on peut faire avec le simple bon sens.

840 Je sais pas si c'est possible de remettre des documents à la Commission? Il y a un site qui est assez fantastique, et pour tous ceux qui n'ont jamais vu des effets stroboscopiques, qu'est-ce que ça veut dire. J'ai vu des images vraiment fabuleuses et inquiétantes d'effets stroboscopiques. Je m'imaginai pas que c'était si pire que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Par des éoliennes?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:

850 Par des éoliennes, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez donner les références.

855 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:**

Oui, je vais les remettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

860

Très bien, alors je vous remercie de votre mémoire.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GRATTON:

865

Je vous remercie.

NADINE TRUDEAU

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons inviter madame Nadine Trudeau à s'avancer à la table des intervenants!

875

Alors je vous donne la parole.

Votre mémoire est relativement volumineux, j'espère que vous allez en faire une synthèse. On demande aux gens de pouvoir présenter en une quinzaine de minutes.

880

J'essaie d'être équitable avec les gens. Plus on va déborder, bien entendu ça voudrait dire que des gens qui sont cédulés en fin de soirée présenteraient tardivement leur mémoire.

Alors je demande votre collaboration pour souligner les points forts de votre mémoire.

885

PAR Mme NADINE TRUDEAU:

Alors merci. Oui, je vais effectivement, dans mon mémoire, il y a beaucoup de citations, j'ai vraiment voulu ne pas exprimer que mon opinion, je suis allée chercher beaucoup d'ouvrages, beaucoup de citations, alors je vais vous épargner les citations.

890

Je vais essayer de lancer le cri du coeur qui va alentour de la recherche que j'ai faite à propos du projet d'éoliennes qu'Enerfin veut implanter dans notre région.

895 Oui, je m'appelle Nadine Trudeau et je suis propriétaire, avec mon conjoint, d'une
résidence à Sainte-Sophie-d'Halifax depuis plus de vingt (20) ans. J'ai plusieurs inquiétudes à
propos du projet d'éoliennes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "En fait...")

900 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... des citoyens.")**

905 J'aimerais regarder tout d'abord les effets sur le paysage, la tranquillité des lieux et
l'environnement. Je sais que ça a été spécifié aujourd'hui beaucoup, mais je pense que c'est
quelque chose qui nous tient à coeur.

Effectivement, quand on s'établit dans une région comme celle-ci, on se sent fier d'y
appartenir, et c'est surtout en raison de l'extrême beauté des paysages, et le côté paisible des
lieux, tant pour des étrangers comme nous qui venons de Montréal, que pour nos voisins qui sont
nés ici, on semble tous apprécier.

910 C'est pas juste des gens qui viennent d'ailleurs qui l'apprécient, tout le monde apprécie le
paysage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "J'ai voyagé...")

915 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, fin, "... charme fou!")**

920 On peut pas passer sous silence tous les témoignages qu'on a de tous nos visiteurs
depuis vingt (20) ans justement qui sont en amour fou avec notre région aussi!

Donc je dis, les gens qui vivent ici n'ont pas choisi de vivre dans une zone industrielle!
C'en est pas une, et c'est pas là qu'on a choisi de vivre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pourquoi...")

925 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 5^e paragraphe, 3^e ligne, "... de l'éolienne industrielle.")**

930 Partout en Europe s'est développée chez les citoyens une véritable allergie aux
éoliennes. Des opposants se font entendre dans dix-huit (18) pays et demandent un moratoire
pour que cesse tout développement éolien.

Récemment, justement, il y a plusieurs organisations qui se sont mises ensemble pour
qu'on cesse le développement éolien.

935 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 5^e paragraphe, 5^e ligne, "Au Québec...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... qu'il faut préserver.")

940 Je vous passe, bon, une petite étude que j'ai à propos des incidences sur la santé, et je reviens justement à notre territoire qui a des particularités qui le rendent encore plus fragile à l'installation d'un parc éolien!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Il s'agit...")

945 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... en cet endroit.")**

950 Vous avez juste à prendre quelqu'un, vous l'amenez sur un des rangs, puis vous lui dites, je vais passer une éolienne de cent trente mètres (130 m), tout le monde va savoir qu'il va falloir démolir l'endroit pour pouvoir faire passer ne serait-ce qu'une pale ou un bout du mât.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 5^e ligne, "Il faudra...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ceux-ci.")

955 Mon deuxième point – je sais pas, je regarde pas le temps passer – mon deuxième point, c'est les effets de l'utilisation des lieux sur le potentiel récréotouristique et économique de la région!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Notre territoire...")

960

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... des propriétés.")

965 Et là-dessus aussi, j'ai des citations à l'appui, mais il faudrait aller consulter mon mémoire!

965

Mon dernier point, c'est les effets sur l'harmonie entre les différents utilisateurs du territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "J'avais choisi...")

970

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 9^e ligne, "... une cenne!")

C'est des choses qu'on a entendues dans le voisinage.

975 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 9^e ligne, "Les contrats...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les études d'impact.")

980 J'ai une conclusion, ce sera plus tellement long encore, et je vais pouvoir me calmer un peu!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis une écologiste...")

985 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... la vapeur!")**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Merci de votre présentation! S'il vous plaît, évitez de manifester!

Alors je vous remercie pour votre présentation.

PAR Mme NADINE TRUDEAU:

995

Je reste ici, parce que je pense que la prochaine présentatrice, je la connais!

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Très bien.

NICOLE DESROSIERS

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite maintenant madame Nicole Desrosiers à s'avancer!

1010 **PAR Mme NICOLE DESROSIERS:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

Bonsoir.

PAR Mme NICOLE DESROSIERS:

1020

Bonsoir les gens devant, les gens derrière!

Oui, vous comprenez, je suis la mère en question, celle qui a acheté une maison à Sainte-Sophie il y a vingt-deux ans et trois-quarts (22 $\frac{3}{4}$), en tout cas!

1025 Et je suis tombée amoureuse du paysage, c'est sûr, et moi j'y ai passé la plus grande partie de mes loisirs, les vacances quand je travaillais et tout et tout, les fins de semaine. Et à la retraite, c'était devenu ma maison principale, bon.

1030 Je vais vous faire lecture d'un article que j'ai écrit pour le journal de Sainte-Sophie où j'ai vraiment enveloppé, enrubanné le tout, parce que je savais que le sujet des éoliennes est très "touché" comme on dit, et je voulais que ce soit publié.

1035 Mais j'ai quand même une autre parenthèse avant de commencer! Je sais pas si vous avez vu Richard Desjardins passer aux Francs Tireurs cet automne; il parlait de l'installation, de l'implantation d'une mine d'or à Malartic, et il avait des images très éloquentes, OK!

1040 La façon dont ça s'est fait, c'est que le trou de la mine était déjà creusé jusque devant l'église; on voyait des maisons en train d'être déménagées pendant les audiences du BAPE, voyez-vous!

1045 Alors c'est ce qu'on appelle mettre la charrue avant les boeufs, et moi, je souhaite qu'ici, ça se passe pas comme ça. J'ose espérer que le processus va être différent dans notre région, si on veut que les citoyens gardent un semblant de confiance dans les mécanismes de consultation, les instances gouvernementales de consultation, voilà! C'est mon préambule.

Je vais vous lire mon article.

LECTURE DE L'ARTICLE

1050 Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Merci madame Desrosiers pour votre témoignage.

Nous allons faire une pause, il est maintenant vingt et une heures dix (21 h 10), nous allons reprendre à vingt et une heures vingt-cinq (21 h 25)!

1060

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

JEAN GUERNON

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Alors on reprend. La prochaine présentation sera faite par monsieur Jean Guernon à qui nous allons donner la parole dans quelques instants, quand les gens se seront rassis.

Alors je pense, monsieur Guernon, que vous pouvez y aller.

PAR M. JEAN GUERNON:

1075

D'accord. Première chose, une précision! On m'a demandé de préciser qu'il y avait eu une correction dans le texte, de quarante (40) à trente (30), parce que j'avais vu les éoliennes dans le bout de Sainte-Sophie – c'est-à-dire que c'est contigu aux nôtres, c'est tout à côté, mais j'avais pas vu la délimitation de Sainte-Sophie. Donc c'est trente (30) éoliennes ici. C'est pour ça qu'il y a eu une correction.

1080

Alors je me présente, Jean Guernon, écrivain, candidat du Parti Vert du Canada dans la région, enfin aux dernières élections, et je suis le webmaster du site rdda.ca.

1085

J'ai acheté ma maison dans le rang 2 en 74, j'avais alors fait des études supérieures à Montréal en biologie moléculaire à l'UQAM, de cette date jusqu'en 79, et j'habite ici à temps plein depuis ce moment.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, point 2, "Pourquoi...")

1090

FIN DE LA LECTURE (Page 1, point 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... environ quarante (40) éoliennes...")

C'est trente (30) éoliennes.

1095

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, point 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... parsemées...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... impardonnable.")

1100

Comme ça s'est produit en Gaspésie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 3, "Ce projet...")

1105

FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... la durée du projet.")

Mais encore là, ici, ce que je dis, c'est comment les projets devraient se faire. Ici, on devrait pas avoir de projet, à mon avis.

1110 Mais s'ils font un projet qui offre aux gens des compensations, avant même de l'établir, puis qu'ils leur donnent le choix!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Et comme...")

1115 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 10^e ligne, "... il y en aura quarante (40)...")**

C'est trente (30).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 10^e ligne, "... à Vianney...")

1120

FIN DE LA LECTURE (Page 5, point 7, petit point 1, 2^e ligne, "... de sept (7) fois...")

C'est six (6) fois la hauteur.

1125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 7, petit point 1, 2^e ligne, "... la hauteur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour les avoir ignorés.")

1130 Car c'est un vol de leur paysage, de leur tranquillité sonore et de leur santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Guernon pour votre mémoire.

1135

J'aimerais souligner un point, le point 7, avez-vous d'autres suggestions?

Vous faites un calcul et vous arrivez à un montant de vingt millions (20 M\$) par année qui serait des revenus du promoteur, ce que je comprends, et non les profits nécessairement. Donc les vingt millions (20 M\$) seraient les revenus bruts du promoteur, ça correspond pas.

1140

PAR M. JEAN GUERNON:

Ah OK, c'est ça, mais c'est ce qu'il donne, il donne sur les revenus, il paie sur les revenus.

1145

Il donne deux pour cent (2 %) ou huit mille dollars (8000 \$), qui peut être dix mille dollars (10 000 \$), c'est ce qu'il donne. Ça fait que nous autres, ce qu'on veut, c'est plus que ça.

1150 En fait, il n'y a pas de prix, on nous vole, c'est un paysage qui n'a pas de prix.

1155 Mais c'est sûr que si on a le choix, on va dire, mettez-les ailleurs. Mais si le gouvernement passe par-dessus tout ce qu'on peut dire, qu'il n'a pas de sensibilité à ce qui se passe, puis qu'il nous l'impose, bien, qu'il paie pour. Mais c'est sûr que c'est pas notre premier choix.

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 C'est ce qu'on comprenait, je vous remercie.

1165 **BERTRAND FORTIER**

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Je vais maintenant inviter monsieur Bertrand Fortier.

Bonsoir monsieur.

PAR M. BERTRAND FORTIER:

1175 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je me présente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... depuis 2005.")

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1185 S'il vous plaît! Tantôt, j'ai demandé, vous pouvez entendre des points de vue qui ne correspondent pas aux vôtres, alors s'il vous plaît, par respect, je vais vous demander d'écouter les gens.

PAR M. BERTRAND FORTIER:

1190 Ça va être très court, monsieur le Président, puis je l'accepte.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "J'ai travaillé...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "... de télécommunication.")

1195 Ainsi que du réseau de télécommunication assurant la protection du réseau de transport de l'énergie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "J'ai travaillé...")

1200 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... d'antigel.")**

 Et d'huile. En comparaison de d'autres parcs éoliens qui sont dits industriels.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "J'ai eu la chance...")

1205

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... en tant qu'écu...")

 Ça a été beaucoup contesté, mais j'allais là pour constater des faits et visiter réellement un parc éolien.

1210

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... d'Osorio...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 6^e ligne, "... de plus, en tant que...")

1215

 En tant que technicien de formation de compagnie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 6^e ligne, "... je ne peux passer...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 8^e ligne, "... très silencieuses.")

1220

 Bien des gens ont emmené des oppositions contre, on s'est comparé au parc de la Gaspésie, mais elles sont très silencieuses, du fait qu'elles sont à attaque directe, aucun engrenage.

1225

 Je l'ai constaté, je l'ai vu, on était à des distances au-delà de cent cinquante mètres (150 m). Et le parc éolien était en marche.

 Ainsi que les tours de béton atténuent les effets dus aux vibrations, etc., et le bruit.

1230

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'énergie éolienne...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de nos concitoyens.")

1235

 Au lieu de toujours taxer, qui semble y avoir le seul rôle, on voyait cette opportunité-là de développement pour le milieu.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Par ailleurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... d'investissement...")

1240 Local.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... et ayant des retombées...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... du promoteur.")

1245

Dans toute l'histoire de la MRC et des municipalités, j'en ai pas trouvé. Si on a une solution numéro 2 ou un plan B, je suis à l'écoute.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Une suggestion...")

1250

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... du projet...")

Ça atténuerait peut-être la partie que les gens se disent qui a été coupée, bien, on pourrait aménager une partie, une très bonne partie de la surface.

1255

Finalement, je pense qu'il importe de savoir que l'énergie éolienne ainsi que l'énergie hydraulique sont complémentaires. C'est-à-dire lorsque le parc éolien est en marche, il produit; une centrale est arrêtée pour laisser le niveau d'eau. C'est notre partie, c'est la façon d'accumuler l'énergie sur le réseau de transport d'Hydro-Québec.

1260

Lorsque le parc éolien fonctionne, surtout en période d'hiver ou d'été, peu importe, surtout l'hiver, parce que le parc est plus performant l'hiver, durant ce temps-là, on a des barrages où on retient l'eau, on peut arrêter deux-trois-quatre (2-3-4) ou cinq (5) groupes.

1265

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... avec la reprise économique...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 4^e ligne, "... leurs batteries...")

1270

Je parle pas de la batterie, je parle des nouveaux véhicules électriques, on en parle actuellement.

1275

J'ai été témoin à Hydro-Québec, à l'Institut de recherche, du fameux moteur Couture que les gens ont entendu parler. On était tous prêt à acheter le véhicule, il était réellement performant, puis il a été racheté par une multinationale, on connaît le nom!

Mais ces projets-là sont à développer, ils sont à venir. Il était réellement performant.

1280 Alors est-ce qu'on est prêt à accepter ces véhicules électriques là, en comparaison pour diminuer drastiquement la consommation des produits pétroliers?

Est-ce qu'on est prêt à prendre la part en énergie pour compenser, lorsque tous les gens ou les personnes vont avoir des autos électriques?

1285 C'est la question que je me pose.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Je vous remercie pour votre présentation.

1295 En tant qu'ancien maire, quand on regardait les deux (2) projets qui sont près l'un de l'autre, celui Des Moulins et celui de L'Érable, au niveau des retombées locales en période d'exploitation, il semble que du côté du projet Des Moulins, les retombées, les montants que le promoteur prévoit verser par éolienne, c'est le même modèle d'éolienne, semblent plus importants dans le cas de Des Moulins qu'ici.

1300 À l'époque où il y a eu des discussions avec le promoteur Enerfin et ses prédécesseurs, est-ce que c'était bien clair pour vous ou bien est-ce que vous avez posé des questions par après au regard des deux (2) projets, pour voir si c'était une équivalence ou pourquoi il y avait une différence?

PAR M. BERTRAND FORTIER:

1305 C'est certain qu'on suivait les deux (2) côtés, autant le parc 3Ci.

En passant, de chez moi, je vois, si les parcs se font, je verrai les tours, les éoliennes c'est-à-dire du parc 3Ci ainsi que celui de L'Érable, probablement.

1310 C'est ma partie, je l'accepte pour l'énergie verte qui va être produite, je l'accepte.

1315 Mais on avait dans le temps, c'est certain qu'on a fait un regard des deux (2) côtés, puis la différence était sûrement à cause du fait qu'on a un parc de cent mégawatts (100 MW) et cinquante (50) machines, et que du côté de 3Ci, je pense que c'est cent cinquante mégawatts (150 MW) et soixante-quinze (75).

Ils ont peut-être un avantage qui a été négocié à ce niveau-là.

1320 Mais au niveau de la différence, là, je crois qu'elle est peut-être minime, là. Il y a des retombées à chacun des niveaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre présentation.

1325

PAR M. BERTRAND FORTIER:

Plaisir, merci.

1330

MRC DE L'ÉRABLE

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Nous allons maintenant inviter la MRC de L'Érable à s'avancer!

Le mémoire de la MRC est assez volumineux, donc je compte sur la collaboration de la MRC pour en faire une synthèse!

1340

Bonsoir monsieur Langlois.

PAR M. CARL PLANTE:

1345

Bonsoir, Carl Plante, aménagiste à la MRC de L'Érable.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1350

Moi, c'est Donald Langlois, préfet de la MRC de L'Érable, maire de Saint-Ferdinand.

Nous allons résumer, comme vous nous avez demandé, alors on sera pas tellement long, je pense.

1355

Alors je commence! La MRC a fait des choix politiques, alors on a choisi la concertation dans L'Érable, et on est habitué.

Alors j'aimerais vous dire Rôle et services de la MRC!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e paragraphe, 1^{er} ligne, "La MRC de L'Érable...")

1360

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... incendie régional...")

1365 On a été une des premières MRC à faire un service régional au niveau de la MRC de L'Érable, au niveau du gouvernement je veux dire, puis on a été accepté, puis on regroupe neuf (9) municipalités qui sont formées là-dedans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... de l'aménagement...")

1370 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... de l'ingénierie forestière...")**

1375 On a un ingénieur forestier qui travaille chez nous pour faire du reboisement et aussi nos lots publics qui sont, appartiennent au gouvernement, on a la gestion, on fait du reboisement à l'heure actuelle, on fait de la coupe d'arbres, et on s'est toujours impliqué dans ce niveau-là, et c'est pour ça qu'on pense qu'au niveau des éoliennes, l'ingénieur forestier va faire un travail là-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "... la responsabilité des cours d'eau...")

1380 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... le transport collectif...")**

Qu'on a développé aussi dans notre MRC.

1385 Les programmes de rénovation résidentielle, ça, on travaille régulièrement là-dessus, on aide les plus démunis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "... le développement culturel...")

1390 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "... et sablière...")**

C'en est un autre dossier que les municipalités nous ont transmis, parce qu'elles voulaient travailler au niveau régional là-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "... la planification...")

1395 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... sur le territoire.")**

1400 Alors on a choisi aussi, c'est au mois de mai 2005 que nous avons pris conscience, c'est une personne de Sainte-Sophie qui était venue nous voir, puis nous a dit qu'effectivement, il y avait une compagnie qui était Geilectric dans le temps, qui faisait de la prospection au niveau des propriétaires terriens pour le développement d'éoliennes.

1405 Et tout de suite à partir de là, les municipalités ont été concertées, puis on a demandé à la MRC de s'occuper de ça.

Et tout de suite en juin 2005, on a donné un avis de motion pour faire un RCI pour ralentir le projet.

1410 Puis moi-même, en tant qu'élu municipal dans le temps, j'ai demandé aux citoyens de ne pas signer tout de suite avant de prendre plus d'informations. J'ai écrit ça dans le journal municipal, pour que les citoyens s'informent, puis que nous, la MRC, on ait le temps de s'informer.

1415 C'est à partir de là qu'on a embarqué vraiment, c'est pas dans le mémoire, c'est dans l'historique, vous allez voir.

Maintenant, on va donner la parole à monsieur Plante, et je vais revenir tout à l'heure!

PAR M. CARL PLANTE:

1420 Alors tout au long de ce processus-là, la MRC a réalisé plusieurs actions depuis 2005. On les détaillera pas toutes au complet; dans le mémoire, il y a une chronologie de certains de ces éléments-là.

1425 La partie de mon intervention va être assez brève, dans le fond, c'est pour vous illustrer certains des impacts qui sont recensés sur le territoire, que la MRC a retenus, qui font l'objet aussi de préoccupations.

1430 Alors on peut, bien entendu il y a l'impact qu'on peut considérer comme un peu une dualité sociale où est-ce que là, on a des occupants du territoire qui peuvent occuper le territoire, mais de manière non péjorative, mais de manière contemplative où est-ce qu'on apprécie le paysage, puis ces personnes-là, pour certaines, ne sont pas favorables au projet; il y en a d'autres, d'autres occupants du territoire qui vivent de ce territoire-là, soit par l'agriculture, la forêt ou autre.

1435 Bien entendu, il y a des nuances de chaque côté, il y en a qui sont pour, il y en a qui sont contre, et ça fait partie du territoire comme tel qui est visé par le projet.

Donc il y a cette perspective-là concernant le paysage.

1440 Alors dans le tableau que vous avez ici, on a certains traits de caractère qui ont été recensés. Dans le fond, la question du paysage a été perçue au départ par la MRC, elle a été, dans le fond, encadrée par l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire en janvier 2006.

1445 Cette adoption de règlement là a fait suite à une consultation qui avait été faite à Sainte-Sophie le 12 septembre 2005, où est-ce qu'on avait recueilli les commentaires de plusieurs personnes, la centaine de personnes qu'il y avait de présentes à cette époque-là.

1450 Maintenant, dans les critères, les caractéristiques, on peut dire que le choix de la protection des érablières est un critère important. Etant donné que les érablières étaient considérées comme un symbole patrimonial, d'ailleurs la région de L'Érable, on retient le nom de L'Érable comme caractéristique identitaire de la MRC.

1455 Puis il y avait également la question des zones les plus densément occupées qui ont fait l'objet d'encadrement. On a établi des périmètres autour du lac William, autour des noyaux villageois de Sainte-Sophie et Vianney.

1460 Donc parallèlement à ça, les questions d'encadrement paysager supplémentaires, d'adopter des mesures visant à protéger par exemple une colline par rapport à une autre, ça, ces facteurs-là ont été évacués, à cause de la question très subjective de ces perceptions-là.

1465 Alors on aurait pu dire, on va protéger une colline, mais pourquoi pas l'autre! Cette question-là de la subjectivité ou de la perception du paysage, a été, dans le fond, laissée pour compte.

D'une part, parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'étaient pas contre les éoliennes. Il y en a qui trouvent qu'une éolienne, c'est beau. On peut comprendre qu'il y en a d'autres qui trouvent que c'est en béton et en métal, mais tout ça, c'est une question de perception.

1470 À cela, on peut noter les études de Fortin de l'Université du Québec à Rimouski qui a étudié des projets d'aluminerie, un au Lac-Saint-Jean, au Saguenay, à Alma, et un autre à Dunkerque en France où là, à Alma, bien, on tend à vouloir mettre en valeur l'aluminerie qui a été aménagée, qui occupe une grande partie du paysage, alors qu'à Dunkerque, c'est l'opposé où est-ce que les gens veulent pas de ces projets d'aluminerie là.

1475 Sans aller trop loin dans le détail, parce que je suis pas trop au courant, mais je crois que la Véloroute des Bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean a été tassée pour que les vélos, les cyclistes puissent observer l'aluminerie dans le paysage.

1480 Alors tout ça pour dire que c'est une question de perception dont on n'était pas prêt à la MRC d'aller jusque-là.

1485 C'est également un peu pour cette raison que la question des plans d'implantation et d'intégration architecturales qui est une forme de règlement que la MRC aurait pu privilégier, qu'elle a étudiée d'ailleurs légèrement, mais elle n'a pas choisi d'aller dans cette option-là, parce que cette forme de règlement là fait appel à des perceptions très subjectives.

1490 Donc cette première caractéristique là du paysage, dans le fond, ça fait le tour un peu de cette question-là. Et le Règlement de contrôle intérimaire, le paysage de la MRC, dans le fond, on a affaire à des plateaux, un plateau, le premier plateau dans le fond appalachien où on a une forme de tangence des sommets comme j'avais déjà discuté un petit peu à la première partie des

audiences, où est-ce que les sommets avoisinent les six cents mètres (600 m) d'altitude, peut-être un peu moins, et on a des petites vallées relativement étroites.

1495 Quand on compare notre relief de Sainte-Sophie et Vianney à d'autres reliefs géomorphologiques, géomorphologiquement parlant, comme le projet de 3Ci, où est-ce qu'on a des sommets plus élevés avec de plus nombreuses vallées, comme la rivière Bullard, la rivière Osgood, la Palmer, la Palmer est-ouest qu'on a des vallées qui sont relativement larges et qui donnent des perspectives plus importantes dans le paysage, donc on a des caractéristiques géomorphologiques qui sont différentes par rapport à d'autres projets.

1500

 Notamment celui de Baie-des-Sables où est-ce que là, les éoliennes, à notre avis, sont plus perceptibles que dans notre coin où est-ce que là, on peut se promener dans un rang à l'autre, puis apercevoir éventuellement une grappe d'éoliennes, changer de rang, se déplacer,

1505 puis apercevoir une autre grappe d'éoliennes.

 Alors c'est un peu dans cet esprit-là que le règlement avait été adopté.

1510 Parallèlement à ça, l'ensemble des contraintes qui avaient été adoptées, y compris les érablières qui occupent plusieurs milliers d'hectares sur le territoire de la MRC, tout particulièrement dans la partie appalachienne, et l'ensemble des contraintes qui étaient applicables, les périmètres autour des habitations, autour des bâtiments d'élevage, les périmètres autour des noyaux villageois puis du lac William, les zones de contraintes des télécommunications, l'hibernacle à chauve-souris, les prises d'eau, etc., tout ça fait en sorte que

1515 nous croyons qu'il y a à peu près soixante-quinze (75 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire qui n'est pas permis d'implanter ou pas possible d'implanter des éoliennes.

 Alors s'il reste environ vingt pour cent (20 %) du territoire ou vingt-cinq pour cent (25 %) disons du territoire où c'est possible, il faut trouver, dans ce territoire-là, des endroits où est-ce qu'on peut en implanter, des éoliennes.

1520

 Alors il est pas dit qu'on va être en haut d'un sommet de colline dans ce vingt-cinq pour cent (25 %) du territoire là, il y a certainement un bon pourcentage du territoire qui doit être évacué, parce qu'il n'y a pas de potentiel.

1525 Tout ça s'inscrit, dans le fond, dans la volonté du gouvernement, de par ses orientations qui s'adressent aux MRC, de favoriser le développement éolien du territoire.

1530 Et là, à ce niveau-là, la MRC, dès 2005, a pris connaissance des potentiels de son territoire par la publication sur le site Internet du MRNF, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des différents potentiels en fonction des densités de puissance de vent, de vitesse de vent et autres données à quatre-vingts mètres (80 m), cent mètres (100 m) d'altitude, de hauteur.

1535 Donc bien entendu, c'est des cartes théoriques, mais rapidement la MRC a pris connaissance que la question des vents sur son territoire était une question importante, puis que finalement, le potentiel éolien était sans aucun doute la plus grande richesse naturelle de son territoire.

1540 Parallèlement à ça, bien, cette richesse naturelle là devait cadrer avec la volonté du gouvernement, de demander aux MRC de favoriser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire.

1545 Alors c'est un peu ma troisième colonne, la première case, sur le tableau que vous avez à l'écran.

 Alors tout ça s'inscrit dans la préoccupation de la MRC à l'époque de favoriser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire, qui est une importante ressource, tout en considérant les préoccupations de la population.

1550 Parce que bien entendu, dès 2005, dès le début du processus, les préoccupations de citoyens qui sont venus à la MRC, qui ont été aux municipalités, bien, on était sensibilisé à ça, c'est pour ça que conjointement avec le comité de citoyens de Sainte-Sophie qui avait pris forme, le comité de sensibilisation avait organisé une première rencontre publique à ce moment-là.

1555 Ensuite, si j'enchaîne brièvement sur les deux (2) autres impacts que nous croyons qui sont importants. On fait surtout appel ici à des impacts de nature biophysique qui font l'objet de préoccupations de la part de la MRC, puis aussi, d'après les commentaires que nous avons jusqu'à maintenant, ça fait également l'objet de certaines craintes.

1560 Il y a la question de la problématique de l'impact du projet sur les débits et la qualité de l'eau des bassins versants.

1565 Alors de l'avis de la MRC, cette question-là est importante à traiter. Par contre, on ne croit pas qu'il y a un impact significatif sur la qualité de l'eau des cours d'eau de la MRC, tant du côté du bassin versant de la rivière Bécancour et le lac William que du côté opposé, vers l'ouest, du bassin de la rivière Bulstrode, du sous-bassin de la rivière Bulstrode qui se jette dans le bassin de la Nicolet.

1570 Alors on mentionne ici, on estime qu'il y a environ – on n'a pas fait le calcul exact – mais on croit qu'il y a à peu près deux tiers du parc éolien qui est concerné par le bassin versant de la rivière Bécancour, peut-être un tiers dans celui de Nicolet. Les chiffres resteraient à valider, mais nous croyons que le projet éolien se répartit dans deux (2) bassins versants distincts, ce qui limite l'impact.

1575 Parallèlement à ça, nous croyons que le fait d'aménagement des nouveaux chemins forestiers avec fossés un peu partout sur le territoire, de manière dispersée, sur environ cent

1580 kilomètres carrés (100 km²), permet d'atténuer les impacts du drainage. Bon bien, du drainage, c'est que pour l'aménagement de nouveaux chemins, nécessairement, ça va prendre, en de multiples endroits, pas nécessairement partout, mais des fossés pour drainer, pour assurer la qualité du chemin.

1585 Donc ces aménagements-là, nous croyons pas qu'il y aura un impact significatif sur le territoire.

1590 Nous croyons par ailleurs que d'autres impacts, comme le drainage forestier, certes, dans les Appalaches, le drainage forestier n'est pas très important par rapport à la partie de la plaine de la MRC, mais dans la partie appalachienne, à cause que les pentes sont un peu plus fortes, le drainage forestier est moins nécessaire.

1595 Par contre, quand on a du drainage forestier dans des terres à bois ou agricoles relativement planes, bien là, on a des impacts qui peuvent être grandement, qui peuvent être de beaucoup accrus par rapport au projet éolien, étant donné que dans le fond, quand on draine une terre à bois, bien, il peut y avoir une certaine densité dans un petit bassin versant, alors ce petit bassin versant là peut être impacté très fortement par une augmentation des débits de crue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Monsieur Plante, je vais vous demander, si vous êtes capable de résumer encore dans cinq (5) minutes!

PAR M. CARL PLANTE:

1605 Je vais essayer. Oui, je m'excuse, je pensais que ça prendrait juste deux (2) minutes, mais je me rends compte...

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 C'est parce qu'on est rendu à dix-sept (17) ou dix-huit (18) minutes!

PAR M. CARL PLANTE:

1615 Donc d'un point de vue des cours d'eau, je crois que la MRC, juste pour terminer ce passage-là, la MRC est très bien outillée par son responsable des cours d'eau pour prévenir ces questions-là.

En ce qui a trait au déboisement, bien, la MRC croit pas non plus que le déboisement de superficies pour l'aménagement du parc éolien a un impact significatif.

1620 La MRC est quand même soucieuse d'espaces forestiers qui peuvent être fragiles, comme quelques cédrières humides qui pourraient être localisées dans des parties plus planes.

1625 Alors d'un point de vue du déboisement, le tableau que vous avez à l'écran ici met en perspective différents projets de déboisement sur le territoire de la MRC de L'Érable, et un autre dans la MRC d'Arthabaska, qui met en perspective, dans le fond, le déboisement du projet de parc éolien qui sera nécessaire ou estimé, et par rapport à d'autres projets.

1630 Donc on peut voir par exemple le projet de Pipeline Saint-Laurent nécessitera, qui est autorisé par le BAPE, un déboisement dans la MRC de L'Érable d'environ soixante-dix hectares (70 ha), qui sera probablement à peu près d'un seul tenant, si on tient pas compte des quelques terres agricoles sur le territoire qui sont déjà déboisées.

1635 Le développement urbain récent de Victoriaville a déjà nécessité plus de cent hectares (100 ha) de déboisement. Le développement de la canneberge dans la MRC de L'Érable, plus de mille six cents hectares (1600 ha) de 95 à 2009.

1640 Donc nous croyons que mille six cents hectares (1600 ha), par rapport à approximativement cinquante (50 ha), il y a quand même une bonne différence. Et historiquement, dans les dernières années, le pourcentage boisé de la MRC est somme toute relativement stable, tout particulièrement dans la partie appalachienne.

1645 Maintenant, en terminant, une autre préoccupation de la MRC, c'était par rapport à la répartition des éoliennes sur le territoire, et de mettre ça en perspective avec la densité d'habitants, les occupants du territoire, dans le fond.

1650 Alors nous avons ici comme tableau, nous avons fait l'exercice d'évaluer que donnera la densité d'éoliennes sur notre territoire, si le projet se réalise, par rapport à d'autres projets qui ont été réalisés ailleurs au Québec.

1655 Donc à la lecture de ce tableau-là, tout particulièrement la dernière colonne, pour faire ça vite, le territoire que vous avez dans la dernière case en bas à droite, le territoire de Sainte-Sophie et de Saint-Ferdinand, c'est celui par rapport à tous ces projets-là, mais on n'a pas fait d'inventaire exhaustif, on pourrait éventuellement faire l'exercice si on a les données, mais c'est ce projet-là qui offre la densité d'éoliennes sur le territoire la moins forte, donc qui est répartie sur un plus grand territoire.

1660 Par exemple, c'est deux (2) fois moins qu'à Cap-Chat, c'est cinq (5) fois moins ou à peu près que Baie-des-Sables, mais Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer, c'est trois (3) fois moins.

Puis là, bien, il y a Saint-Ulric, Saint-Léandre, Matane, on n'a pas la donnée – bien, on a la donnée, c'est beaucoup moindre, sauf que Matane est un territoire très vaste de deux cents kilomètres carrés (200 km²), puis il y a juste une partie de la municipalité qui est touchée.

1665 Alors on croit que probablement notre territoire, c'est à peu près quatre (4) à cinq (5) fois moins dense en termes d'éoliennes par rapport à tous ces projets-là.

1670 Donc ça nous permet – évidemment, on peut manipuler les chiffres, on aurait pu mettre Saint-Pierre-Baptiste dans le territoire, comme on n'a pas jugé bon de faire de distinction dans les autres, mais on peut faire dire toutes sortes de choses aux chiffres, mais nous croyons que pour ces raisons-là, le projet s'insère relativement bien dans le territoire.

Maintenant, je vais laisser la parole à monsieur Langlois.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1680

Oui. Je vais aller tout de suite au rôle accru du comité de suivi!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 40, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La MRC de L'Érable...")

1685 **FIN DE LA LECTURE (Page 43, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de nos communautés.")**

Je vais terminer là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Nous vous remercions pour votre présentation.

1695 La Commission, bien entendu, va examiner les différents points que vous avez exprimés dans le mémoire, pour voir justement – disons, les commissions, en résumé, ce qu'elles recherchent, ce sont des faits, donc on vérifie les faits, qu'ils soient pour ou contre le projet bien entendu, les commissions se font une tête sur ces faits-là au moyen de constatations. Donc les commissions, lorsqu'elles constatent quelque chose, c'est ni plus ni moins des faits qu'elles vont retenir.

1700 Alors la Commission va examiner tous ces facteurs-là.

Nous vous remercions pour votre présentation.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Langlois, vous êtes le prochain présentateur du mémoire de la municipalité, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand.

1710

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Je vais y aller par l'introduction.

1715

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La municipalité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "... le paysage environnant.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

S'il vous plaît, pas de commentaires.

Excusez-moi, monsieur Langlois! C'est important, là! La question du respect, tout à l'heure même des gens venaient nous dire qu'à la limite, bon, certaines personnes subissaient de l'intimidation, mais faire des remarques tout le temps aussi peut être également une forme d'intimidation à l'endroit des gens qui présente des mémoires.

1725

Donc il faut faire attention justement lorsqu'on fait des déclarations aussi. Je répète, c'est très important, le respect. Alors s'il vous plaît, acceptez d'entendre des points de vue qui ne correspondent pas aux vôtres, s'il vous plaît.

1730

Monsieur Langlois, vous pouvez continuer.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1735

Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "Actuellement...")

1740

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... l'entretien des pistes.")

Ça se fait lundi le 21, la réunion.

1745

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur notre territoire.")

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Langlois pour votre présentation.

1750

Je donnerais la parole à ma collègue.

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonjour monsieur Langlois.

1755

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Bonjour.

1760

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que la municipalité est en mesure de donner des précisions sur l'utilisation des critères que vous auriez peut-être élaborés jusqu'à présent sur le fonds d'acceptabilité, la répartition de ce fonds-là entre les résidents?

1765

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Le trente mille dollars (30 000 \$), là, ça va être versé à la MRC, puis ça va être un comité, un peu comme le comité de suivi, qui va décider, qui va aider les organismes à chaque année.

1770

On va verser des montants, ça va être les comités qui vont décider à qui va être versé le trente mille dollars (30 000 \$) par année.

1775

PAR LA COMMISSAIRE:

Avez-vous établi des modalités en tant que municipalité?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Pas effectivement encore. On va essayer d'être juste puis équitable pour tout le monde encore une fois.

1780

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que ça va être le comité de suivi qui va formuler les modalités, c'est-à-dire formuler les propositions?

1785

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1790

On n'a pas statué là-dessus, mais probablement que ça va être un autre comité, plus au niveau de la culture puis tout ça, qui devrait travailler là-dessus au lieu du comité de suivi, à mon avis.

1795

PAR LA COMMISSAIRE:

Et le Conseil municipal en adoptera...

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1800

Le Conseil municipal, ils seront, à eux autres aussi, à décider là-dedans aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

1805

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Monsieur Langlois, il était question d'un autre fonds pour...

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Le soixante mille dollars (60 000 \$)?

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

... le soixante mille dollars (60 000 \$).

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1820

Je l'ai pas lu, j'aurais pu le lire, mais je trouvais, vous disiez que quand même la soirée était longue!

1825

Le soixante mille dollars (60 000 \$), c'est pour les gens qui sont dans le territoire, puis qui n'ont pas d'éoliennes chez eux, qui va être versé, c'est la municipalité qui va finaliser ce dossier-là. Chaque municipalité va avoir à finaliser ça, mais ça va être similaire.

1830

Les maisons près des éoliennes, qui n'ont pas de compensations, ils vont avoir soixante mille dollars (60 000 \$) à partager chaque année.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous prévoyez mettre en place des critères?

1835 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

Oui, oui, il va y avoir des critères. Disons entre quatre cents mètres (400 m), c'est-à-dire notre règlement, à aller à mille mètres (1000 m), ils vont avoir des redevances plus; mille mètres (1000 m) à quinze cents mètres (1500 m), ça va être un peu réduit. Les chalets vont être un peu plus réduits aussi.

1840

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que le comité de suivi va pouvoir donner son commentaire ou ses propositions?

1845

PAR M. DONALD LANGLOIS:

À l'heure actuelle, on travaille avec le comité de suivi pour élaborer puis faire une proposition aux municipalités.

1850

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1855 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

Ça a tu répondu?

PAR LA COMMISSAIRE:

1860

J'en avais une autre.

Bon, tout à l'heure, votre représentant au niveau de la MRC, monsieur Plante, a parlé de la subjectivité relative aux paysages. Je me demandais si en tant que représentant de la MRC, est-ce qu'on vous a soumis les différents guides qui accompagnent toute intervention municipale relativement à l'aménagement des éoliennes sur un territoire?

1865

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Il y avait un guide du gouvernement, là.

1870

PAR LA COMMISSAIRE:

1875 Il y a les orientations – non, ça, les orientations, il en a fait mention, les orientations gouvernementales.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1880 Un guide pour le paysage...

PAR LA COMMISSAIRE:

Il y en a six-sept (6-7), des guides.

1885 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

1890 Non, on n'a pas travaillé tellement là-dessus, parce que comme monsieur Plante disait tout à l'heure, on les a regardés, mais on disait, pourquoi cette montagne-là, pourquoi pas elle! Ça fait que quand même, c'est un territoire qui est pas si peuplé non plus, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1895 Mais ces guides-là, justement, disons, apprivoisaient le caractère subjectif du paysage, et ils sont faits justement pour accompagner la démarche de caractérisation du paysage qui est une démarche qui fait appel au subjectif, naturellement, mais qui apprivoise par son encadrement, donne la procédure, comment en arriver à évaluer un paysage, en consultation avec la population concernée.

1900 Alors on vous a pas soumis ces...

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1905 Bien, je sais qu'on les a regardés, mais comme monsieur Plante disait tout à l'heure, on a travaillé de la façon qu'il vous disait, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est-à-dire sans les guides, juste avec l'orientation...

1910 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

On pourrait demander à monsieur Plante avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915

On pourrait préciser. Parce que l'adoption du RCI s'est faite en 2007, est-ce que les guides existaient...

PAR M. CARL PLANTE:

1920

En janvier 2006. C'est en janvier 2006, puis ces guides-là sont tous sortis après.

Puis on a abordé ces questions-là à la Commission d'aménagement de la MRC, on a déjà discuté de ces guides-là.

1925

PAR LA COMMISSAIRE:

Ce que j'ai compris de votre réponse, c'est que vous aviez mis ça de côté, compte tenu que c'était subjectif?

1930

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Bien, il y avait pas de guides en 2006, c'est ça qu'on dit.

1935

PAR LA COMMISSAIRE:

Ils sont arrivés, il y en a eu un en 2007...

PAR M. CARL PLANTE:

1940

C'est ça, puis le RCI est entré en vigueur en mars 2006.

PAR LA COMMISSAIRE:

1945

Mais le RCI, par définition, c'est intérimaire?

PAR M. CARL PLANTE:

Oui, effectivement.

1950

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a pas eu de règlements pour préciser...

1955 **PAR M. CARL PLANTE:**

Bien, le RCI n'a pas été modifié, le RCI que nous avons actuellement.

1960 Par contre, nous traitons de ce genre de question là dans le second projet de schéma d'aménagement de la MRC qui est en processus de révision, puis effectivement, toutes les questions, comme on disait tantôt, tout à l'heure, la question de plan d'implantation et d'intégration architecturales, toutes ces notions-là sont abordées dans le second projet.

1965 Mais pour les élus, ces questions-là, de la manière comment le territoire a été encadré par le Règlement de contrôle intérimaire qui était très restrictif, qui limitait au maximum l'implantation d'éoliennes sur le territoire, en ne permettant les éoliennes que sur certaines parcelles de sommets de collines, ce n'était pas jugé – la tasser, est-ce qu'on peut la tasser, celle-là, de quinze mètres (15 m)!

1970 Ce genre d'appréciation là qu'un comité consultatif d'urbanisme, s'il y a un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales qui peuvent se pencher, bien, c'est le genre de question, ou est-ce qu'on doit toutes les mettre à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) de haut, à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), c'est des questions très techniques qui n'avaient pas été retenues à l'époque.

1975 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais les PIA, c'est au niveau des municipalités, moi, je m'adresse au niveau de la MRC, là!

1980 **PAR M. CARL PLANTE:**

Dans le second projet de schéma d'aménagement, on suggère entre autres aux municipalités de se pencher sur ce genre de question là.

1985 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais entre les deux (2), entre 2006 et 2009, il y a rien eu?

1990 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

On n'a pas changé le règlement.

1995 **PAR M. CARL PLANTE:**

Ces questions-là ont été abordées, par contre, ont été discutées.

PAR LA COMMISSAIRE:

2000 Il y a pas eu d'approche auprès de la population pour faire de façon conjointe une précision au niveau du paysage, tel que le décrit chacun des sept (7) guides, les sept (7) guides gouvernementaux?

Parce que les guides, ils sont produits depuis un bon nombre d'années, là.

2005

PAR M. CARL PLANTE:

2010 Non, effectivement. Mais compte tenu de l'ensemble des rencontres publiques, des conseils municipaux, des rencontres d'information, entre autres le 30 mai 2006 où est-ce qu'on a fait venir monsieur Chaumel que beaucoup de monde ici connaissent pour ses positions relativement critiques aux parcs éoliens d'envergure, compte tenu de ce qui était véhiculé dans les médias, autant à la radio, les journaux, les journaux municipaux, etc., vous savez, on avait des questions qui nous étaient posées à la MRC de L'Érable de plusieurs citoyens, d'élus, de représentants de municipalités, qui débordaient de la MRC de L'Érable.

2015

On a eu une demande d'une municipalité qui voulait que la MRC de L'Érable fasse son règlement à l'époque, donc la question, ces questions-là ont été traitées. Puis la MRC, compte tenu de l'information qu'elle a véhiculée dans le milieu, c'était pas juste la MRC de L'Érable qui était au courant, c'était un paquet de citoyens dans d'autres municipalités qui nous appelaient, puis on les référait.

2020

On était l'organe, dans le fond, qui transmettait de l'information, qui référait les citoyens à l'Université du Québec à Rimouski ou à la CÉGIR ou d'autres organismes.

2025

Alors on croit, à la MRC, qu'on a consulté, qu'on a informé passablement la population, puis la question des paysages...

PAR LA COMMISSAIRE:

2030

C'est pas ça ma question.

Ma question, c'est qu'il y a eu aucun processus concernant...

PAR M. CARL PLANTE:

2035

Non, parce qu'on n'a pas eu de demandes.

PAR LA COMMISSAIRE:

2040

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

2045

MUNICIPALITÉ D'IRLANDE

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

Je vais maintenant inviter le représentant de la municipalité d'Irlande, monsieur Jean-François Hamel.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

2055

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, messieurs!

2060

Alors juste d'entrée de jeu, vous dire que j'ai déposé la version dite officielle avec les greffes, les résolutions municipales, je viens de les déposer à madame Boutin, tel que convenu dans notre conversation par courriel.

2065

Et dans un esprit de concision, je me suis appliqué à rendre un résumé de ce que vous avez présentement dans les mains, qui reprend les grandes lignes et qui va point par point. Donc on y va comme suit!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La municipalité d'Irlande...")

2070

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, fin, "... qualité de vie.")

Ce mémoire complète nos propres résolutions municipales que je vous prie de voir en annexe, et lance un appel à la vigilance et au devoir de protection.

2075

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 4^e ligne, "Il résume...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... ni sa dissimulation.")

2080

De quelque façon que ce soit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Ainsi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "... aux États-Unis...")

2085

En Europe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "... et en Ontario...")

2090

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... en territoire habité.")

Et je fais plus particulièrement ici référence à l'ouvrage de Nina Pierpont sur le Wind Turbines Syndrome qui vient d'être paru.

2095

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous savons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... dire non.")

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour votre présentation. Est-ce que votre municipalité a envisagé, en rapport avec le projet bien entendu, de tenir un référendum consultatif ou d'ouvrir un registre municipal au regard du projet? Est-ce que c'est envisagé à l'heure actuelle?

2105

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

Ça pourrait être envisagé, monsieur le Président, sauf qu'on voudrait peut-être pas prendre les devants sur ce que nous considérons être les devoirs de la municipalité hôte, c'est-à-dire Saint-Ferdinand; on voudrait pas, autrement dit, "bypasser" le processus pour tenir nous-mêmes un référendum.

2110

Sauf que si je suis ici ce soir, c'est que notre conseil s'est, durant le temps des élections, ouvertement positionné en défaveur du projet éolien, et que le conseil a été élu par acclamation sans opposition.

2115

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc votre interprétation, c'est que vous avez le mandat pour vous prononcer officiellement au nom de la population contre le projet?

2120

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

Au nom des populations qui auront ces pollutions visuelles bien en vue, oui.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

2130 Parce que c'est un moyen, parce que jusqu'à maintenant, certains présentateurs de mémoire ont suggéré la tenue d'un référendum consultatif, donc dans les municipalités touchées par le projet, alors c'est pour ça qu'on explorait quelles étaient vos intentions.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

2135 À ce niveau-là, nous sommes absolument tout à fait ouverts à tenir un référendum sur la question, et on fait nôtre bien sûr votre recommandation que je vais reconduire auprès du conseil.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Il faut faire attention, le BAPE ne fait pas de recommandations. Le BAPE non plus ne dit pas aux gens quoi faire.

2145 Il émet des avis, se positionne sur des aspects ou il explore des pistes de solution, mais c'est aux gens de décider s'ils prennent ou non ces pistes-là.

Alors on n'est pas paternaliste dans le sens, c'est pas l'attitude du BAPE de dire aux gens quoi faire.

2150 C'est une petite nuance sur la formulation des choses.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

2155 C'est bien, alors on va prendre cette nuance en considération aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL:

2160 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Alors je vous remercie encore pour votre présentation.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, nous allons inviter la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, monsieur Marc Nadeau.

2175

Bonsoir monsieur.

PAR M. MARC NADEAU:

2180

Bonsoir. Bonsoir madame la Commissaire, bonsoir monsieur le Président.

Mon nom est Marc Nadeau, maire de Sainte-Sophie-d'Halifax.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est au nom...")

2185

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... début du projet...")

Soit environ un an.

2190

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "Nous en sommes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, "... avec le temps.")

Merci.

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Nadeau pour votre présentation.

2200

COMITÉ DE SUIVI DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Nous allons maintenant inviter le Comité de suivi du Parc éolien de L'Érable.

J'ai plusieurs noms, je sais pas qui va venir s'asseoir?

2210

Je souligne que votre mémoire est relativement volumineux, bien entendu je vous demande d'en faire une synthèse.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

2215

Je me présente, Maurice Vigneault, porte-parole du comité de suivi. Je vais demander à mon partenaire de se présenter aussi.

PAR M. YVES HENNEKENS:

2220

Yves Hennekens, consultant pour la MRC, et le comité de suivi aussi.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

2225

Alors on va essayer, vous avez lu le mémoire, je vais attirer votre attention, alors une présentation qui va se composer de l'introduction où on va parler du comité de suivi, l'historique des démarches, les retombées, la position du comité de suivi sur l'acceptabilité sociale et une conclusion.

2230

Alors pour ce qui est du comité de suivi, on veut attirer votre attention sur l'unicité de ce processus-là. À notre connaissance, il n'y a qu'ici où on a travaillé, l'ensemble des intervenants, directement impliqués, c'est-à-dire les propriétaires forestiers, les producteurs agricoles, les municipalités concernées et la MRC, ainsi que le promoteur, dans un comité qui se veut être en place pour aborder ensemble des situations qu'on pourrait rencontrer, et les bonifier à l'optimum.

2235

On va aussi vous parler de l'historique ou de l'ordre chronologique des événements qu'il est important de comprendre, qui explique un peu où on en est rendu dans la démarche, et pourquoi on en est rendu là.

2240

Et on va finir en vous présentant les mécanismes de mise en oeuvre et la pérennité du comité, comment ça va être important pour la bonne réalisation du projet du parc éolien.

2245

Alors le comité de suivi élargi, son historique, son démarrage vient d'une entente contractuelle entre les différentes parties, une entente contractuelle qui disait, si le projet Geilectric dans le temps est accepté par Hydro-Québec, alors si ce projet-là est retenu, alors on met en place un comité.

2250

On s'était entendu au préalable en 2007 que si le projet était reçu, le comité serait mis en place, et les partenaires seraient autour de la table avec un mandat assez précis qui est, en tout cas, je vais revenir dessus tantôt, on va vous l'expliquer le mandat très précis!

Ce comité-là par la suite a été élargi à des représentants des propriétaires, un représentant des propriétaires concernés; il y avait des représentants de l'UPA, mais on voulait avoir vraiment un producteur ou un propriétaire concerné par la démarche.

2255 Et il a été élargi aussi à un représentant du CIRPÉE à ce moment-là qui a évolué dans le temps; étant donné que le CIRPÉE s'est retiré, on est allé chercher un représentant du Conseil régional de l'environnement, pour avoir une expertise environnementale autour de la table.

Son fonctionnement!

2260

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les activités...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, fin, "... aux problèmes rencontrés.")

2265 C'est comme ça que ça fonctionne. On s'est réuni à huit (8) reprises à date, sept (7) fois en comité élargi.

2270 La première fois qu'on s'est rencontré comme comité après l'acceptation du projet par Hydro-Québec, la première fois qu'on s'est rencontré, c'était le comité d'origine, et c'est là qu'on a décidé d'élargir à deux (2) autres représentants.

2275 On fonctionne de façon plutôt consensuelle; alors quand on prend une décision, quand on décide d'entreprendre une démarche, ça ne se fait pas majoritairement, mais l'ensemble des partenaires, après avoir échangé, convenu de la problématique à améliorer, des solutions, on s'entend là-dessus de façon plutôt consensuelle. C'est jamais arrivé de voter pour dire, qui est pour, qui est contre, c'est de façon consensuelle.

À ce comité-là, on a travaillé à développer des outils et à pouvoir les utiliser ensuite.

2280 Alors ces outils-là sont d'abord notre façon de faire et deuxièmement, les fonds. On a quatre (4) fonds qui est le fonds municipal, qui est des retombées de cent mille dollars (100 000 \$) qui sont réparties au prorata des éoliennes qui sont installées dans chacune des municipalités et qui va servir aux municipalités à supporter, par toutes sortes de moyens, des contraintes ou des inconvénients qui pourraient être subis.

2285

Alors les municipalités vont gérer chacun chez eux ces fonds-là, puis ça va être réparti au prorata de ce qu'ils ont chez eux.

2290 Il y a un deuxième fonds qui est le fonds de visibilité, le trente mille dollars (30 000 \$) par année pour l'ensemble du parc éolien. Avec ce fonds-là, il va y avoir un comité mis en place, il y en a d'autres qui en ont parlé avant nous, ce fonds-là va servir à supporter toutes sortes d'organisations communautaires ou collectives, des festivals, club de ski de fond, les entreprises culturelles, touristiques, pour les aider, des entreprises culturelles, écotouristiques, mais toujours dans le collectif, jamais dans l'individuel, qui vont pouvoir être accompagnées par ces sommes d'argent là pour être plus performantes et productives.

2295

Le fonds d'acceptabilité sociale, ça, c'est un fonds qu'on a négocié ardemment pour avoir une capacité d'intervenir auprès des gens qui vivent dans le parc ou à proximité du parc, à proximité des éoliennes, qui n'avaient pas de retombées pour les éoliennes.

2300

Alors le comité a une suggestion qui est adressée aux municipalités; cette suggestion-là, on va revenir dessus tantôt.

Et finalement une entente de services sur trois (3) ans qui était un autre de nos outils. Quand une compagnie comme ça arrive dans un territoire et qu'elle veut implanter un projet de cette ampleur-là, qu'elle veut travailler avec le monde municipal, c'est extrêmement, ça demande beaucoup de ressources, en termes de ressources humaines, aux municipalités et à la MRC, alors on a négocié avec la compagnie une entente de services sur trois (3) ans qui va permettre à la MRC de supporter cette charge supplémentaire de travail, si on veut, pour leurs ressources.

2305

2310

Ça a été négocié pour s'assurer qu'on est capable, qu'il y ait pas de charges additionnelles pour la MRC ou les municipalités, alors on a négocié ça; c'est extrêmement important qu'on ait ça.

2315

Alors ça fait partie des ensembles des outils économiques.

Le rôle! Il y a un tableau ici qui explique bien, on a bien réfléchi au rôle de ce comité-là.

2320

Alors le comité, son rôle, c'est de réfléchir et de trouver des solutions à des craintes, des préoccupations, des problématiques d'ordre technique, OK! S'il y a une problématique par rapport à, n'importe quel exemple, l'écoulement des eaux, la poussière, alors c'est toutes des choses sur lesquelles nous pouvons intervenir.

2325

On a bien réfléchi et on a bien compris qu'on n'avait aucun pouvoir sur les objections politiques, est-ce qu'Hydro-Québec a bien fait de donner des contrats à des entreprises, c'est pas de notre rôle de gérer ces affaires-là, c'est pas à notre niveau que ça doit se gérer, ça fait qu'on se mêle pas de ça.

2330

On ne traite que des problématiques locales sur le territoire concerné, vécues par les gens de ce territoire-là, et sur lesquelles on a du pouvoir. Tout ce qui est au-dessus de nous autres, on touche pas à ça, c'est pas notre rôle.

2335

On est rendu à l'historique! Alors c'est assez important. On vous a fait, dans le mémoire, un ordre chronologique des événements à partir de 2005. C'est assez important de comprendre comme il faut ce qui s'est passé là, parce que toute la problématique qui est soulevée en termes d'acceptabilité sociale, on l'a vue évoluer, et on va vous montrer comment et où.

2340 Alors le CSE, on vous a fait un historique qui remonte de cinquante-neuf (59) mois. Alors au début, les premiers événements qui se sont passés, quand Geilectric est arrivé sur le territoire puis a commencé à rencontrer des producteurs pour faire signer des contrats d'option!

2345 Alors j'attire votre attention sur quelques événements! Juin 2005, avis de motion. Alors on voit qu'assez rapidement, la MRC a réfléchi, avec les partenaires du milieu, à développer un Règlement de contrôle intérimaire. Première étape, l'avis de motion qui a dû demander une reconduction de l'avis de motion, parce qu'on voulait avoir une bonne réflexion sur le RCI.

2350 Pendant ce temps-là, beaucoup de démarches d'information, de consultations auprès de professionnels, de gens d'expertise dans le domaine de l'éolienne.

2355 Et finalement, pour adopter le RCI en 2006, en janvier 2006.

2360 Tout ce temps-là, on n'a pas d'opposition. On a des gens qui posent des questions, mais on sent pas d'opposition formelle sur le terrain.

2355 Bon, ils ont commencé à installer des premières tours de vent en mai 2006, on a pris de l'information auprès de monsieur Chaumel, on a travaillé de concert avec la MRC et l'UPA, pour organiser une séance publique d'information tenue à Plessisville.

2360 On a, à ce moment-là, les gens qui étaient présents ont été consultés sur quelles étaient leurs attentes par rapport à la MRC, les municipalités et l'UPA. Et leurs attentes étaient clairement identifiées comme: travaillons avec les promoteurs en place pour bonifier le projet, l'améliorer, et on pourrait peut-être réfléchir à un projet communautaire, à ce moment-là.

2365 Suite à cette rencontre-là, on a envoyé une lettre conjointe UPA-MRC à la compagnie Geilectric pour lui demander une participation, une rencontre pour lui parler de la création d'une entente entre les trois (3) partenaires, les multiples partenaires. C'est la base de la création du comité.

2370 C'est arrivé en 2007, le 9 mai 2007, si ma mémoire est bonne, signature du protocole d'entente, OK!

Ça fait que ça, c'est la base de la création du comité de suivi!

2375 Après ça, il y a eu des Portes ouvertes. Il y a eu des Portes ouvertes où ce que les gens ont pu poser des questions, s'informer.

2380 Il y a eu l'approbation du projet par la MRC en août 2007, puis là, on était dans les événements où la MRC faisait son travail légal d'affirmer aux gens que ce qu'il leur présentait était conforme à leurs attentes.

Là, le comité, bon, après ça, il y a eu, au bout de quarante-sept (47) mois, le 23 octobre 2008, on a eu un premier document qui est une correspondance qui nous venait d'un groupe de citoyens qui s'appelait le CIRPÉE, qui faisait des démarches pour demander un changement du RCI et nous faire part de leurs préoccupations.

2385

Le CIRPÉE était le Comité pour l'implantation réussie du projet éolien dans L'Érable, quelque chose de même. Alors c'était un comité qui se présentait devant nous comme un comité qui voulait être partenaire pour l'implantation réussie du parc éolien.

2390

D'emblée, quand le comité de suivi s'est réuni pour la première fois, formellement en termes de comité, on s'était posé la question si on devait aller chercher ces gens-là avec nous, et la réponse a été oui. Notre mandat est de travailler à la réussite du projet, un comité de citoyens se dit prêt à travailler pour la réussite du projet, on a dit, allons chercher ces gens-là autour de nous. Ça fait qu'on est allé, on les a invités à se joindre à nous.

2395

Ça, ça s'est décidé à la première rencontre, le 3 mars 2009. Le 27 mars, on les a rencontrés pour la première fois, on les a intégrés à ce moment-là.

2400

Ça, c'est les éléments un peu plus marquants.

Il reste un dernier élément qu'on trouve marquant, nous, dans l'analyse du dossier par rapport à l'acceptabilité sociale, c'est les élections de novembre 2009 où la plupart des élus municipaux qui s'étaient prononcés en faveur ont rentré dans leurs conseils municipaux, et maires dans leurs communautés.

2405

Alors nous, la lecture qu'on en fait, c'est que ça avait été amplement discuté dans les campagnes électorales, le projet éolien devenait un enjeu électoral, c'était évident, et les conseillers et les maires qui s'étaient prononcés pour ont largement rentré dans chacun de leur poste.

2410

Alors c'est un élément qui est assez marquant.

Je voulais attirer votre attention sur deux (2) autres choses! À partir de la recommandation découlant de la séance du 30 mai, celle qu'on a organisée à Plessisville, MRC-UPA, la MRC et les municipalités sont entrées dans une phase de négociations qui, dans une première étape, s'est conclue par la signature du protocole d'entente. Ça, c'est un élément qui me semble assez marquant dans l'événement. Ça, c'est en mai 2006, 30 mai 2006.

2415

Alors je voulais attirer votre attention là-dessus!

2420

Je voulais attirer votre attention aussi, que la première fois qu'on a senti une opposition formelle, une objection formelle, c'est après quarante-sept (47) mois du dossier. Sur les

cinquante-neuf (59) mois qu'on remonte, ça a été au quarante-septième mois avant qu'on ait des indications formelles qu'il y a des gens qui étaient en opposition.

2425

À ce moment-là, c'était pas nécessairement une opposition sur le parc, mais sur certaines façons de faire du parc éolien. Ça s'est transformé par la suite en RDDA qui étaient, eux, complètement contre le parc éolien.

2430

Ça, c'est au cinquante-quatrième mois qu'on a eu connaissance de la création ou de l'adhésion au RDDA.

Alors sur cinquante-neuf (59) mois, là, ça a été à cinquante-quatre (54) mois avant qu'on ait vraiment une opposition à un projet éolien.

2435

Quarante-sept (47), c'était les premières prémices, c'était le CIRPÉE, c'était des objections, pas au parc éolien, mais à certaines façons d'implanter le parc.

Et au cinquante-quatrième mois, c'était une objection au développement d'un parc éolien chez nous. C'était vraiment une opposition à ce moment-là, c'était vraiment une opposition au parc et non à une façon de faire.

2440

PAR LE PRÉSIDENT:

2445

Je vous demanderais de pouvoir terminer votre présentation en dedans de cinq (5) minutes s'il vous plaît!

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

2450

Je vais faire mon possible.

Alors la prochaine présentation, c'est sur les retombées. Bien d'abord, on voulait mentionner qu'on a fait une évaluation de la qualité du promoteur!

2455

C'est-à-dire que quelques membres du comité, dans différentes occasions, quelques ressources ont eu l'occasion ou la possibilité, la responsabilité d'aller vérifier la capacité économique de l'entreprise, sa solidité, son historique.

Il y a des gens qui sont allés vérifier les installations au Brésil, il y en a qui sont allés en voir en Espagne. On a pu constater la qualité du travail de cette entreprise-là, et ça nous a rassurés par rapport à sa capacité de faire un parc éolien intéressant.

2460

On a constaté qu'il y avait déjà huit cents mégawatts (800 MW) d'installés, que ça causait pas de problèmes où ce que c'était installé, et qu'ils ont des projets pour deux mille mégawatts (2000 MW) en tout, et qu'ils supportent ça financièrement assez habilement.

2465

Alors on a toutes les raisons de croire que ce projet-là, au niveau économique, est solide, et au niveau qualitatif, est intéressant, par ce qu'on a observé ailleurs.

On n'a pas de raisons de croire que ce serait moins pire ici!

2470

On constate aussi, au niveau des retombées, qu'ils ont obtenu le prix payé le plus cher par Hydro-Québec pour leur électricité qu'ils vont produire, alors ça va donner aussi une capacité supplémentaire à l'entreprise de bien développer son projet et de respecter ses ententes de financement ou de retombées économiques par rapport à la communauté, les propriétaires et les municipalités, qui sont parmi les plus élevées au Québec, en termes de retombées locales, OK!

2475

Les redevances pour les propriétaires sont très élevées, puis les redevances pour les municipalités, quand tu combines tout ça, ça en fait des retombées économiques les plus intéressantes au Québec par les projets qui ont été déposés à date, et reçus et acceptés par Hydro-Québec.

2480

Alors ici, on a un tableau, à la page 31, sur les retombées globales du parc éolien estimées.

2485

Alors on estime les retombées totales à cent cinquante et un millions (151 M\$), et les retombées locales ou régionales, dans la communauté, à cent six millions (106 M\$).

2490

Sur ce, il va y avoir des retombées pour les municipalités et les propriétaires d'un point quatre million (1,4 M\$) par année pendant vingt (20) ans. Alors cent six millions (106 M\$) comprend les vingt-huit millions (28 M\$) des retombées directes aux propriétaires et aux municipalités.

2495

Alors c'est extrêmement important pour une région comme la nôtre, en termes de retombées économiques. Il y a pas beaucoup d'industries qui sont capables d'avoir autant de retombées pour nous.

On est rendu à l'acceptabilité sociale!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 33, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans cette section...")

2500

FIN DE LA LECTURE (Page 33, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... du CSE.")

C'est notre première job! Alors on utilise les outils qu'on a, les fonds, et on utilise le moyen de la concertation pour arriver à des solutions.

2505

Alors un des fonds intéressants qui a été développé, c'est le fonds d'acceptabilité sociale; le comité suggère aux partenaires, la MRC, de retourner ce fonds-là aux résidents qui restent dans un rayon d'un kilomètre (1 km).

2510 Ceux qui sont entre quatre cent un (401 m) et mille mètres (1000 m), on suggère qu'on leur retourne à chacun mille piastres (1000 \$) par année, en forme de redevances. On verra exactement, mais il faut l'arrimer avec les règles municipales.

2515 Et pour les maisons entre mille un mètres (1001 m) et seize cents mètres (1600 m), trois cent quatre-vingts dollars (380 \$), et pour les chalets, on parle de redevances de cent quatre-vingt-sept dollars (187 \$) par année.

 Alors pour une maison en dedans d'un kilomètre (1 km), dans le type d'habitation qu'on a dans ces régions-là, ça peut à peu près correspondre à un compte de taxes annuelles.

2520 L'aménagement et modification de l'implantation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 34, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Au cours des séances...")

2525 **FIN DE LA LECTURE (Page 34, dernier paragraphe, dernière ligne, "... le 11 décembre 2008.")**

2530 On a travaillé pour en déplacer trois (3). Vous remarquerez que dans les raisons pour lesquelles on a regardé pour les déplacer, c'était souvent pour des raisons de proximité par rapport à des habitations...

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Monsieur Vigneault, je vais vous demander votre collaboration, si vous voulez conclure maintenant! On vous a laissé quand même à peu près vingt-cinq (25) minutes pour faire la présentation, alors je demanderais, par équité envers les participants, si vous pouviez conclure!

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

2540 OK. Alors je vais aller à ma conclusion!

 Alors en conclusion, les éléments qu'on veut ramener en conclusion, c'est qu'il y a une démarche systématique et ouverte à l'égard du développement éolien.

2545 Alors à toutes les fois qu'on a une problématique qui nous est soulevée, on l'analyse, on fait des suggestions aux partenaires, parce qu'on ne peut pas décider pour les partenaires, alors le comité dit à la MRC, regarde, ou à la municipalité, regarde, dans le dossier de la "trail" de ski de fond, exemple, il pourrait être fait telle et telle chose.

2550 Et on prend ça morceau par morceau, il y a des choses qu'on a déjà des solutions d'apportées, on vous en a fait un exemple plus tôt, que vous allez avoir l'occasion de lire si c'est pas déjà fait.

2555 Il y a des choses qui sont à l'étude. Le comité va s'étaler encore dans le temps. Le comité est là pour la durée du parc.

2560 Alors il va être très actif lors de l'implantation. Chacune des parties, il va y avoir un représentant de l'UPA au chantier, il va y avoir le chef de chantier d'Enerfin, tous ces gens-là vont être réunis autour du comité. Toutes les fois qu'il va y avoir une problématique qui va être soulevée, elle va être abordée par le comité, suivie, jusqu'à la résolution du problème et qu'on ait trouvé les solutions, qu'on ait résolu le problème.

2565 Quand l'implantation va être terminée, le comité va continuer à se réunir pour toutes sortes de raisons, parce que l'opération du parc peut aussi amener certaines problématiques de cohabitation; ou on peut convenir qu'il y a des problèmes techniques qui vont devoir être réglés.

Alors le comité va être mis à contribution deux-trois (2-3) fois par année, aussi souvent qu'il le faut, pour s'assurer que les problématiques sont reçues, traitées, solutionnées.

2570 Je veux attirer votre attention sur le niveau de redevances, extrêmement important, les retombées économiques, extrêmement important.

2575 Attirer votre attention sur les outils qu'on a développés, les fonds; tous ces fonds-là vont être utilisés à bon escient, et c'est extrêmement important, ce qu'on a réussi à négocier avec les entrepreneurs, en termes de moyens pour intervenir dans le milieu pour améliorer la situation.

2580 Attirer votre attention sur la job qu'on a à faire, c'est bien distingué entre, nous autres, on règle les problèmes d'implantation et d'acceptabilité sociale au niveau local; on se préoccupera pas des grandes orientations gouvernementales, c'est au-dessus de nous autres, puis c'est pas nous autres qui va régler ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 47, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CSE...")

FIN DE LA LECTURE (Page 47, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur le territoire.")

2585 En terminant, le CSE considère que le projet sera très positif pour la région.

Merci madame, merci monsieur.

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre présentation.

Alors ceci met fin à la présentation des mémoires.

2595

DROIT DE RECTIFICATION
YVON BOURQUE

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous avons un certain nombre de personnes qui veulent faire des rectifications. J'ai cinq (5) demandes de rectification.

2605

Je rappelle ce qu'est une rectification. C'est corriger un fait.

Si c'est pour exprimer une nuance sur un point de vue, ce n'est pas acceptable. Alors si les gens que je vais appeler ne vont pas directement à l'objet ou commencent à commenter, contextualiser, ceci n'est pas une rectification.

2610

Alors une rectification, c'est un chiffre par exemple. Quelqu'un dit il est vingt-deux heures (22 h), non, il est plutôt vingt-trois heures cinquante (23 h 50), bon! Ça, c'est une rectification.

2615

Alors je demande votre collaboration, sinon je vais être obligé de couper la parole aux personnes qui vont s'avancer.

Alors j'appelle monsieur Yvon Bourque!

2620

Bonsoir monsieur.

PAR M. YVON BOURQUE:

Bonsoir monsieur, bonsoir madame. Après qu'est-ce que je viens d'entendre, après qu'est-ce que je viens d'entendre de nos élus...

2625

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bourque, vous avez pas le droit de commenter.

2630

PAR M. YVON BOURQUE:

C'est que je ne peux pas élaborer, parce que...

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez pas élaborer, c'est une rectification. C'est un chiffre, c'est une statistique, une donnée qui a été donnée.

2640 Si vous êtes pas content de ce que vous avez entendu, ce n'est pas une rectification.

PAR M. YVON BOURQUE:

Je n'ai pas parlé que je n'étais pas content.

2645

Je ne peux m'exprimer présentement, parce que ça me touche beaucoup, puis quand je vois des élus, à un moment donné, que nous, on reste à proximité de ça, je me sens vraiment – comment dirais-je!

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bourque, je demande votre collaboration.

PAR M. YVON BOURQUE:

2655

Oui, ça va être très bref, je n'élaborerai pas à soir, parce que ma mémoire, à un moment donné, est fondée un peu sur qu'est-ce que c'est présentement que je viens d'entendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

Mais vous n'avez pas le droit non plus de réagir dans vos mémoires, dans vos présentations, à ce que vous avez entendu. C'est une règle de l'audience.

PAR M. YVON BOURQUE:

2665

Ça fait que je m'excuse un peu, je ne suis pas, en réalité, mentalement, avec qu'est-ce que j'ai entendu, donc je vais me retirer, puis demain, je vais essayer de rectifier les faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

Mais faites attention, je veux pas que vous commentiez, que vous portiez de jugement de valeur sur ce que vous avez entendu précédemment. Ce sont des règles, ce n'est pas comme ça qu'une audience fonctionne, je vais être obligé de vous corriger si vous faites allusion à des choses qui ont été dites jusqu'à maintenant en audience.

2675

PAR M. YVON BOURQUE:

C'est très bien.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais être obligé de vous avertir.

Je vous remercie.

2685

MICHEL VACHON

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Michel Vachon et monsieur Pierre Séguin.

Bonsoir monsieur Vachon.

2695

PAR M. MICHEL VACHON:

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué.

2700

Alors écoutez, en fait, ma rectification, c'est à la suite des propos tenus hier par monsieur Roger Marcoux, à l'effet que les signataires d'option habitent en majorité leur terre, laissant entendre qu'ils subiraient eux-mêmes les inconvénients liés à la présence d'éoliennes dans leur environnement immédiat.

2705

Nous désirons faire la rectification suivante! Alors ce qu'il faut savoir, c'est que des contrats d'option ont été signés en grand nombre pour le projet éolien de L'Érable, soit quatre-vingt-six (86), selon les dires mêmes du promoteur.

2710

En fait, le projet comporte cinquante (50) éoliennes, et à plusieurs occasions, plus d'une éolienne est prévue pour la même parcelle de terre. C'est donc dire que de nombreux signataires de contrats d'option n'auront pas d'éoliennes sur leur terre.

2715

Alors ce que la population a dénoncé, le RDDA en tête, c'est que la majorité des éoliennes du projet éolien de L'Érable serait placée sur des terres que n'habitent pas leurs propriétaires.

Monsieur Marcoux doit très bien comprendre cela, lui qui en copropriété a six (6) éoliennes sur ses terres situées à Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie, alors qu'il habite, ainsi que le copropriétaire, la ville de Plessisville.

2720

De fait, des trente (30) éoliennes prévues à Saint-Ferdinand, six (6) seulement seront situées sur une terre où vit le propriétaire. C'est donc dire que les propriétaires des vingt-quatre (24) éoliennes restantes vivent soit dans le village de Saint-Ferdinand, à Plessisville, à Saint-Norbert-d'Arthabaska, à Thetford Mines ou à Montréal.

2725

Au total, sur les cinquante (50) éoliennes prévues, trente-trois (33) le seraient sur des terres non habitées par leurs propriétaires, soit soixante-six pour cent (66 %).

Alors voilà la rectification, monsieur le Président, madame Bigué.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2735

JEAN GUERNON

PAR LE PRÉSIDENT:

2740

J'invite monsieur Jean Guernon à s'avancer, s'il est encore ici!

Rebonsoir monsieur Guernon. Alors vous savez c'est quoi, une rectification.

2745

PAR M. JEAN GUERNON:

Oui. Il va falloir que j'oublie mon texte, là!

2750

Finalement, c'est ça, monsieur Marcoux, hier, prétendait que l'élection dans le district de Vianney est une preuve d'acceptabilité sociale, parce que la majorité avait voté pour un candidat proéolien.

2755

Or, il y a eu deux (2) candidats. Il y a eu quarante-trois pour cent (43 %) des gens qui ont voté pour la candidate qui était toute nouvelle, qui était là pour ça, en fait, qui sont contre les éoliennes.

Alors ça peut pas être de l'acceptabilité sociale quand quarante-trois pour cent (43 %) des gens...

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre remarque, on pourrait dire, en bon français, est à la marge, votre remarque, parce qu'effectivement, on peut nuancer en prenant les chiffres, on peut nuancer des points de vue, quels étaient les programmes exacts des candidats, ce que j'ai cru comprendre, là.

2765

PAR M. JEAN GUERNON:

Ce que je veux dire aussi, c'est que le candidat principal proéolien n'a pas eu la majorité, parce qu'il y avait une autre candidate.

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous voyez que des fois, on peut promener un petit peu les chiffres, effectivement, ça dépend de quel point de vue on se base, ce que j'ai pu comprendre.

2775

Mais je comprends votre commentaire et votre rectification.

PAR M. JEAN GUERNON:

2780 Quarante-trois pour cent (43 %), c'est vraiment pas, on peut pas dire que c'est de l'acceptabilité sociale.

C'était aussi une affirmation qu'il faut corriger.

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, c'est noté. Je vous remercie.

2790

RUBY ART

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 J'invite maintenant madame Ruby Art.

Bonsoir madame.

PAR Mme RUBY ART:

2800

Bonsoir. C'est juste une petite phrase. Je veux juste faire une toute petite introduction pour ma phrase.

2805 C'est que je veux souligner, moi, je viens pas exactement d'ici, mais j'habite à Vianney, et je peux témoigner que pour manifester à Saint-Ferdinand, ça prend énormément de courage. Et c'est sur ça que je veux faire ma précision.

2810 Il y avait beaucoup de manifestants dans les deux (2) dernières manifestations qu'il y a eues à Vianney. C'était malgré le courage que ça prend, des gens de Vianney et de Saint-Ferdinand, ainsi que des gens des villages voisins. Pourquoi il y avait pas beaucoup, plus de gens, c'est parce qu'à Saint-Ferdinand puis à Vianney, c'est très difficile de dire le contraire que ton voisin dit. Je parle des liens familiaux, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Je dois vous préciser que votre remarque n'est pas encore une rectification. C'est plutôt une mise en contexte ou une explication de quelque chose.

2820 Comprenez, une rectification, c'est vraiment pour corriger un énoncé. Là, vous nous parlez de difficultés que des gens peuvent avoir à venir exprimer leur point de vue sur un projet, donc ceci n'est pas une rectification, madame Art.

PAR Mme RUBY ART:

2825 OK. Mais en fait, c'était sur la rectification, c'était pas nécessairement sur la difficulté à manifester, mais sur le nombre des citoyens qui étaient à la manifestation.

C'est vrai que malgré les difficultés, il y avait beaucoup de manifestants qui venaient de Saint-Ferdinand. C'était ça ma correction.

2830 Contrairement au nombre de personnes qui apparaissaient sur la photo que le promoteur s'est servi pour faire la publicité de notre église de Vianney. Ça, c'était ma correction.

2835 Et puis la deuxième petite correction, c'est que pour les élections, les citoyens étaient déchirés entre trois (3) choix. Un, sauver les montagnes, deux, sauver l'hôpital ou bien voter parce qu'on appartient à un clan.

C'est tout, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840 Je vous remercie.

2845

DENIS BAZIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Enfin, je vais inviter monsieur Denis Bazin!

 Bonsoir.

PAR M. DENIS BAZIN:

2855 Moi, ma rectification, c'est par rapport à monsieur le maire de Sainte-Sophie tantôt quand il est venu dire qu'il y avait eu seulement une fois qu'il y avait eu des personnes qui s'étaient manifestées pour aller contre le projet éolien à Sainte-Sophie.

2860 Je dois lui rectifier en disant qu'on est allés d'autres fois, mais à ces moments-là, lui était déjà en convalescence; c'est peut-être pour ça qu'il n'a pas eu connaissance de ces fois-là.

 Et à cette séance-là, les conseillers qui étaient déjà présents nous ont tous dit, dans tous les conseillers qui étaient là, et même le secrétaire: le seul qui est au courant du dossier des éoliennes, c'est monsieur le maire, et il est pas là!

2865

 Donc à partir de là, on n'a eu aucune information, et monsieur était en convalescence. On s'est pas acharnés là-dessus.

2870 Autre petit point! Depuis plusieurs intervenants qui ont passé, qui ont dit que la séance de 2005, la séance de consultation qu'il y a eue a démontré que la population voulait des éoliennes. Je vous ai remis un dossier à la séance de questions qui disait clairement, je faisais partie de ce comité-là qui avait organisé cette séance de consultation là, et ça disait clairement: on n'en veut pas des éoliennes sous la forme actuelle!

2875

 Et la forme actuelle qu'on parle, c'est la forme qu'il y a présentement.

 Donc rectification quand on dit des choses, vous avez même des documents pour prouver ce que j'ai dit.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien. Alors je vous remercie.

2885

MOT DE LA FIN

2890

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceci met fin à la séance de ce soir.

2895

Je peux encore vous souhaiter bonne fin de soirée parce qu'il n'est pas encore minuit, alors je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je vous invite à assister aux travaux de la Commission demain à compter de treize heures (13 h).

Je vous remercie de votre participation.

2900

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2009 À TREIZE HEURES (13 H)

2905

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2910

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.

2915